

ACCUEILLIR ET CONFIER
les jeunes enfants de moins de trois ans à Rennes

Maité SAVINA

Gilbert GAULTIER

avec la collaboration de :

Stéphane JUGUET, Grégory MALECKI,
Corine BAUMARD, Karine LARDOUX,
Christophe BACHMANN

RAPPORT FINAL

Février 1997

Étude réalisée pour le compte de l'APRAS

LARES

Zac Atalante Champeaux
3, Allée Adolphe Bobierre
35000 Rennes

☎ : 02 23 46 14 70

📠 : 02 23 46 14 75

✉ : Lares@uhb.fr

Étude réalisée pour le compte de
l'APRAS

S o m m a i r e

Introduction générale

Première partie :

Approche quantitative des évolutions de la démographie rennaise et de l'offre de garde.

Introduction

I - La situation socio-démographique

1 - Les principales évolutions des modèles familiaux

2 - Les évolutions socio-démographiques à Rennes et dans le district.

II - L'offre de garde

1 - Les trois périodes décisives

2 - Les politiques à l'oeuvre dans l'appréhension et le traitement de la question par chaque institution

III - Le traitement du fichier des usagers des crèches de la Ville de Rennes

Deuxième partie

Introduction

I - Les hypothèses

II - La présentation des quartiers

III - Quelques points de méthode

1 - La méthode d'enquête

2 - La méthode d'analyse des entretiens

3 - Les quatre types de rationalité qui président au choix du mode de garde

IV - L'intérêt porté aux questions d'éducation

V - Les raisons objectives prises en compte pour sélectionner un mode de garde

VI - Les raisons subjectives qui participent au choix du mode de garde

VII - Les représentations se structurent selon une double opposition :

"l'individuel et le collectif "

"les avantages et les inconvénients".

VIII - La dialectique de l'individuel et du collectif.

A - La dynamique de l'individuel et du collectif en crèche collective

1 - La rationalité de type civique

2 - Le glissement de la rationalité civique à la rationalité performantielle.

3 - De la rationalité performantielle à la rationalité domestique

B - La dynamique de l'individuel et du collectif chez les assistantes maternelles

1 - La rationalité domestique

2 - La rationalité performantielle

3 - Les prémisses de la rationalité civique

C - Des oppositions irréductibles ?

Conclusion

Introduction

En France, comme dans la plupart des pays industrialisés depuis le début des années 60, des changements notables ont affecté les normes, les comportements et les représentations se rapportant à la famille. Trente ans plus tard, l'organisation de la vie quotidienne autour de l'activité professionnelle féminine, l'éclatement de la cellule familiale ou encore l'absence de réseau de solidarités familiales géographiquement proches sont choses fréquentes et très banales. De plus, la Ville de Rennes sur laquelle porte notre étude, concentre un important réservoir d'emplois tertiaires particulièrement féminisés. 57 % des enfants d'Ille-et-Vilaine ont leurs deux parents au travail, la proportion dépasse les 50 % dès l'âge d'un an et atteint 57 % à l'âge de six ans, âge de rentrée en école primaire¹. Il va sans dire que l'augmentation du temps d'activité des femmes a une incidence directe sur l'importance prise par la garde des jeunes enfants². Pour faire face à ces changements fondamentaux, la ville de Rennes a mené une politique innovante et ambitieuse, en augmentant régulièrement, depuis une trentaine d'années, l'accueil des jeunes enfants de moins de trois ans en milieu collectif (crèches collectives³ et crèches familiales⁴).

Aujourd'hui, l'évolution de la situation économique, la crise de l'emploi ainsi que la nouvelle organisation du temps de travail comme le développement du travail à temps partiel, le travail à domicile, le travail en soirée, la nuit, les week-end, l'alternance de périodes de travail intensif et de périodes en attente de travail ... bouleversent les habitudes des famille en matière de garde d'enfants et interpellent les structures d'accueil de jeunes enfants.

¹Dossier Octant hors série n°1.

²cf. Annexe 1 "Petit lexique des modes de garde".

³ La crèche collective: accueille à la journée et de façon régulière les enfant de moins de 3 ans dont les parents exercent une activité professionnelle ou assimilée. Son rôle se situe à deux niveaux : d'une part, contribuer à l'éveil de l'enfant, l'aider dans l'acquisition de son autonomie et favoriser sa socialisation, d'autre part, lui dispenser les soins nécessaires (repas, changes, toilette ...) et assurer une surveillance médicale. (L'accueil du jeune enfant brochure CAF)

⁴La crèche familiale : regroupe des assistantes maternelles agréées qui accueillent de 1 à 3 enfants à leur domicile. Celles-ci bénéficient d'un encadrement régulier assuré par la crèche qui les emploie. L'accueil dans un cadre familial favorise l'épanouissement de l'enfant. Par ailleurs, celui-ci bénéficie des bienfaits de la collectivité lors d'activités d'éveil en petit groupe proposées par la crèche. (L'accueil du jeune enfant brochure CAF)

Des professionnels et des représentants d'institutions engagées dans la politique de la petite enfance : la Ville de Rennes et le service des crèches, le service d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et le Service Petite Enfance du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, se sont penchés sur la question. Les évolutions pressenties de la demande en direction des crèches collectives et des crèches familiales sont préoccupantes. Les responsables et les élus s'interrogent, d'une part, sur la suffisance des équipements d'accueil et leur évolution future et ils se veulent, d'autre part, attentifs aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins des parents (flexibilité des horaires, souplesse de la réglementation ...).

Nous avons été sollicités, en notre qualité de sociologue, pour apporter des éléments de compréhension des évolutions récentes. Notre étude combine deux grands modes d'approches :

1 - Les grandes évolutions

La première partie de ce rapport, à caractère quantitatif, dresse un diagnostic de la situation socio-démographique et de l'offre de garde, à Rennes et dans les communes du district. Elle s'applique à saisir les évolutions des modes de garde à partir des mouvements socio-démographiques - la natalité, les flux migratoires notamment. L'offre de garde et ses évolutions récentes ont été évaluées à partir des données chiffrées recueillies auprès des institutions locales en charge de la question de l'accueil des jeunes enfants : service des crèches de la Ville de Rennes, Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, DAS-35 Conseil Général.

2 - les représentations des parents

Bien qu'éclairante, l'analyse de la situation rennaise, en terme de taux de fréquentation, ne peut suffire à épuiser le sujet. Les effets des évolutions récentes semblent bien devoir être appréhendés à partir d'une analyse des représentations des parents. En effet, pour comprendre le choix des parents, il nous paraît indispensable d'accéder à une autre dimension, plus complexe, qui s'applique au fondement de la pensée et guide les comportements et les attitudes des parents. C'est à la signification et à l'imaginaire qui sous tendent le choix d'un mode de garde que nous nous sommes intéressés. En d'autres termes, c'est de la place et du rôle des parents dont il va être ici question.

Tout notre propos va consister à montrer que, dans le choix du mode de garde, s'immiscent les sentiments et les valeurs des parents. C'est à partir de leurs propres modèles culturels, de leurs propres systèmes de valeurs et de normes que les parents appréhendent les modes de garde, et ces systèmes de références varient d'un groupe social à l'autre⁵. Les idées, les croyances, les valeurs, les normes dont est porteur chaque parent et qui émergent de son histoire personnelle, de la position et de la fonction qu'il occupe professionnellement déterminent, dans une large mesure, son comportement. Nous savons que les principes éducatifs ne sont pas universels et ne font donc pas sens dans tous les milieux sociaux. Les parents engagés dans le fonctionnement d'une crèche parentale, par exemple, partagent *grosso modo* les mêmes valeurs éducatives (*la socialisation, la découverte de l'autre, la prise de conscience de l'autre qui est au principe de la construction du lien social, l'apprentissage de ce qui règle les rapports sociaux*) et se reconnaissent dans un modèle éducatif qui reflète aussi, bien souvent, leur appartenance à une même classe sociale. Chaque mode de garde symbolise un modèle éducatif et en appelle, pour se maintenir, à un consensus des parents sur les comportements attendus en matière d'éducation⁶.

Nous pensons que c'est l'appropriation par les parents de l'offre de garde qui donne à cette action sociale⁷ son épaisseur révélant ainsi la pluralité et l'ambivalence des approches. Nous allons montrer que le choix d'un mode de garde ainsi que l'appréciation portée sur ce choix, est une perpétuelle tension⁸ entre l'objectivité des situations, c'est-à-dire les critères objectifs que les parents mettent en avant pour justifier leur choix, et la subjectivité de leurs jugements, c'est-à-dire les intentions et les motivations qui les animent profondément.

La seconde partie de l'étude, de nature qualitative, a pour objet de montrer comment les parents procèdent au choix d'un mode de garde et s'approprient ou négocient de manière singulière avec l'offre de garde. Elle a

⁵M. SAVINA, G. GAULTIER "Métier de parent" APRAS 1990.

⁶La garde au domicile d'une assistante maternelle retient, en revanche, l'attention par l'affection dispensée aux enfants, condition essentielle à l'épanouissement de sa personnalité. Le mode de garde individuel reproduit d'une certaine manière la relation maternelle. Il symbolise les repères stables, la reconnaissance de l'individu comme personne singulière et privilégie les relations affectives. Ce mode de garde paraît, dès lors, convenir en raison de la proximité ressentie de ses propres manières d'être et d'agir, de ses propres systèmes d'idées et d'attitudes, de valeurs partagées entre parents et assistantes maternelles.

⁷Nous entendons définir l'action sociale comme l'intervention de la société par l'intermédiaire d'institutions mandatées par les pouvoirs publics (en l'occurrence, l'État, les CAF, les DAS, les Villes sur ses membres et sur son mode d'organisation afin de pallier les insuffisances et le relâchement du lien social.

⁸Il s'agit d'une opposition dialectique qui intègre des tendances contradictoires sans jamais parvenir à dépasser cette contradiction.

pour objectif d'apporter des éléments de compréhension sur la manière dont les parents conçoivent la garde de leurs enfants. Il s'agira, d'abord, de repérer les critères objectifs supposés régir la conduite des parents. Mais l'objectivité des situations ne saurait à elle seule expliquer leur choix. Il conviendra, par conséquent, de relever, par delà les opinions émises par ceux-ci, les raisons profondes qui motivent leur choix. En choisissant un mode de garde les parents confortent leurs propres valeurs sociales, politiques, morales, religieuses... Ce choix exprime symboliquement une préférence pour un certain type de rapports sociaux et révèle, en creux, les aspirations et les préoccupations des parents. Celles-ci ne sont donc pas immédiatement lisibles ; elles supposent un travail de décryptage des discours qui consiste à rechercher pourquoi les parents adhèrent à tel ou tel mode de garde.

Nous serons particulièrement attentifs à la manière dont les personnes négocient l'opposition entre les critères objectifs qui s'imposent à eux (nécessité économique, proximité géographique, horaires de travail) et les valeurs qu'ils légitiment (valeurs éducatives, statut professionnel à préserver, nouvelle éthique du travail, construction de l'éducation de l'enfant, participation à son éducation, participation sociale ...).

3 - Le déroulement de l'enquête

L'enquête sur les modes de garde des enfants de moins de trois ans à Rennes et dans son district s'est déroulée en deux temps :

La première phase d'enquête d'ordre quantitative s'est donné les objectifs suivants :

- saisir l'évolution des modes de garde à partir des mouvements socio-démographiques qui agissent depuis une vingtaine d'années sur la commune de Rennes et dans ses quartiers ainsi que dans les communes du district.

- faire un état des lieux de l'offre de garde sur cette même aire géographique.

La deuxième enquête, par entretiens semi-directifs, conduite auprès de parents soigneusement sélectionnés, vise à affiner l'analyse statistique en fournissant des informations complémentaires.

Cette phase d'enquête qualitative nous a permis d'accéder aux représentations, aux opinions que se font les parents des différents modes de garde existants et des modèles éducatifs, organisationnels, économiques ... qui les sous-tendent.

Première partie

**Approche quantitative
des évolutions de la démographie rennaise
et de l'offre de garde.**

I - La situation socio-démographique

Pour introduire ce premier point, nous proposons de broser à grands traits les principales évolutions des modèles familiaux en nous référant à quelques statistiques démographiques.

1 - Les principales évolutions des modèles familiaux

Le phénomène de diffusion des pratiques éducatives favorisant l'éveil et la socialisation du jeune enfant est apparu en France dans les années 70. Ce nouveau modèle⁹ éducatif, d'abord limité aux classes supérieures (*classes sociales dotées de capital scolaire et culturel*) va s'étendre progressivement aux différentes couches sociales. L'apparition de ces nouvelles pratiques éducatives emboîte le pas aux nouveaux modèles familiaux dont on sait qu'ils répondent désormais à l'organisation de la vie quotidienne autour de l'activité professionnelle féminine, de l'éclatement familial ou encore de l'absence de réseau de solidarités familiales géographiquement proches.

En France, comme dans la plupart des pays industrialisés depuis le début des années 60, des changements notables ont affectés les normes, les comportements et les représentations se rapportant à la famille. Que l'on songe, par exemple, à la baisse du taux de natalité et de nuptialité. En Ille-et-Vilaine, le taux de nuptialité a été divisé par deux entre 1971 et 1993.

Depuis 1970, le nombre de mariages a baissé ; cette tendance traduit une désaffection de l'institution mais ne semble pas, pour autant, remettre en cause la vie en couple, puisque le développement de l'union libre compense la diminution des couples mariés. La proportion de naissance hors-mariage s'accroît également chaque année. Elle est passée, en Ille-et-Vilaine, de 5% en 1975 à plus de 30% aujourd'hui contre 35% en France. Cependant, le modèle du couple de parents mariés est encore largement dominant : 82% des familles en Ille-et-Vilaine, 78% en France¹⁰.

L'augmentation du taux de divortialité est également connue (*en 1965, un divorce était prononcé pour 4% des mariages célébrés la même année, en 1993 un*

⁹Par modèle, nous entendons désigner, ici, un ensemble plus ou moins cohérent de normes de comportements éducatifs, de pratiques éducatives nouvelles.

¹⁰La chute est identique dans la France entière. Quelles familles en Ille-et-Vilaine. Dossier Octant hors série n°1. INSEE Bretagne Avril 1996.

divorce est prononcé pour 36% des mariages) ; lorsqu'on se marie, la probabilité de divorcer, et de divorcer précocement, est aujourd'hui plus forte, d'où, par corrélation, l'importance croissante des familles monoparentales, familles où les enfants résident avec un seul de leurs parents. Les familles monoparentales représentent 11% des familles du département d'Ille-et-Vilaine, contre 13,5% en France, et ces familles monoparentales résident plus souvent en ville et habitent également plus souvent en appartement. A Rennes, une famille sur cinq est monoparentale, presque que trois fois plus que dans le reste du département précise l'INSEE. La proportion des couples non-mariés est également plus élevée en ville, de même que les naissances hors-mariage.

Ces évolutions en suscitent d'autres :

- on se marie plus tardivement,
- l'âge de la mère au premier enfant est plus élevé,
- on a de plus en plus tendance à différer la première naissance,
- les familles nombreuses sont en régression tandis que les familles de deux enfants connaissent une ascension implacable¹¹,
- les femmes se maintiennent plus souvent sur le marché du travail à la suite d'une maternité.

Du reste, ces évolutions se trouvent confirmées par le traitement du fichier des usagers des crèches municipales (*chapitre III de la première partie*)

Dans les années 70, l'Ille-et-Vilaine a connu une forte progression de l'activité féminine et ce département reste aujourd'hui encore parmi les premiers en ce domaine. Ceci est surtout vrai à Rennes qui concentre un important réservoir d'emplois tertiaires particulièrement féminisés. 57% des enfants d'Ille-et-Vilaine ont leurs deux parents au travail, la proportion dépasse les 50%, dès l'âge d'un an, et atteint 57% à l'âge de six ans, âge de rentrée en école primaire¹². Il va sans dire que l'augmentation du temps d'activité des femmes a une incidence directe sur l'importance prise par la garde des jeunes enfants.

Ces changements s'accompagnent d'un nouvel ensemble de valeurs qui se diffusent également dans les modes de garde : l'épanouissement de soi et de son enfant, l'autonomie, la capacité de choisir, la valorisation de la fonction affective de la famille, des liens affectifs noués entre parents et enfants... L'investissement familial sur l'enfant et la nouvelle place qui lui est accordée

¹¹Le développement des méthodes contraceptives apparaît aussi comme une transformation majeure de ces trente dernières années.

¹²Dossier Octant hors série n°1

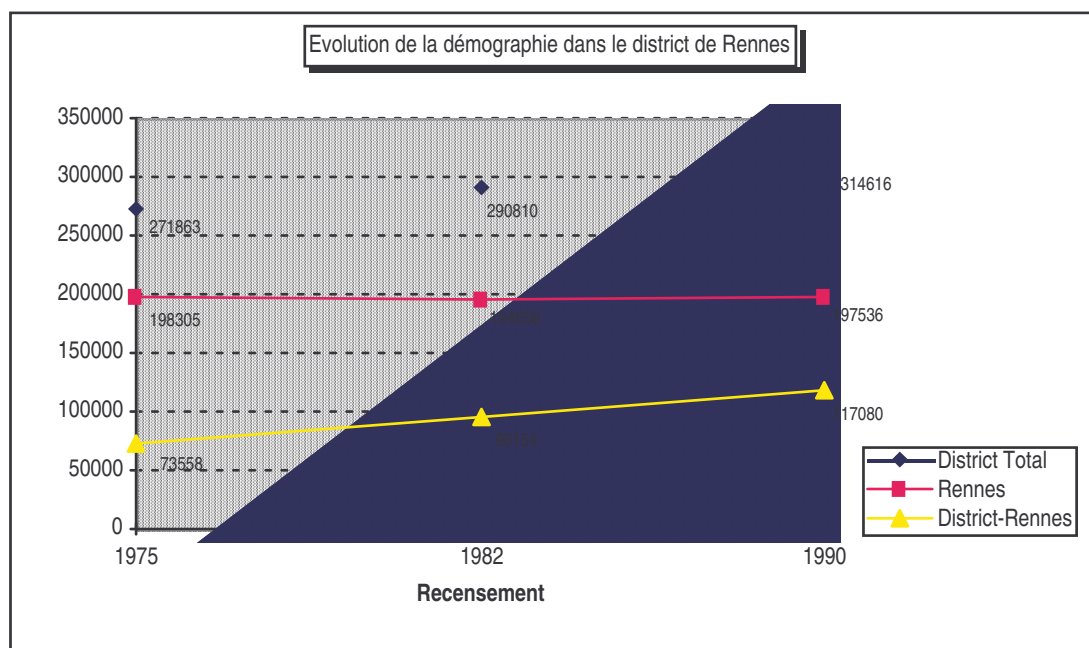
constituent, il est vrai, un changement majeur de ce siècle. En effet, depuis le XIX^e siècle, l'éducation et la promotion de l'enfant sont devenues la fin principale de la famille ; l'enfant est devenu précieux, unique et ce modèle de la famille moderne s'est progressivement étendu à toute la société¹³.

Aussi, ne faut-il pas perdre de vue que la famille n'est pas une donnée naturelle et intangible, mais qu'elle est contingente et historique. La famille est une institution mouvante, vouée à répondre aux besoins changeants du système social. Du reste, les modes de garde appellent la même remarque. En effet, ces nouveaux modes de garde entendent bien répondre aux contraintes qui pèsent sur la famille (et sur son nouvel emploi du temps).

¹³Nous pensons bien entendu aux travaux de Ph. Ariès et Georges Duby "Histoire de la vie privée". 1985. Ed. du Seuil.

2 Les évolutions socio-démographiques à Rennes et dans le district

Entre 1975 et 1990, la population du district a progressé annuellement de 1 %, elle est passée de 274 548 à 330 240 habitants (+ 16,64 % sur la période). Dans le même temps, les communes périphériques de Rennes ont vu leur population croître de 61 % (en 15 ans), alors que celle de Rennes est restée stable (cf. graphique 1).



Graphique 1 Source RGP 90 sans doubles comptes -
Traitement AUDIAR pour le PLH du District

Ces grandes évolutions, presque homogènes sur les communes du district en dehors de Rennes, ne doivent pas masquer, pour autant, une différenciation importante des quartiers rennais. En effet, alors que le centre regagne, entre 1982 et 1990, la population perdue au recensement précédent, les quartiers péricentraux conservent une population stable et vieillissante. Certains quartiers périphériques relativement " anciens " (Villejean et le Blosne), présentent des caractéristiques similaires à celles des quartiers péricentraux et le taux d'occupation des logements notamment connaît, aujourd'hui, une baisse sensible. En revanche, le quartier Patton/Longchamps dispose du dynamisme d'un quartier neuf.

La Ville de Rennes présente, quant à elle, des caractéristiques spécifiques.

C'est une ville :

- de petits ménages composés d'une ou deux personnes,
- les jeunes adultes et les sexagénaires y sont sur-représentés,
- un tiers de la population vient de l'extérieur du district ; ce sont surtout des étudiants et des jeunes actifs,
- trois quarts des ménages n'ont pas encore ou n'ont plus d'enfants.

A l'inverse les communes périphériques se caractérisent avant tout par leur dimension " familiale " ; elles accueillent les familles et ces familles viennent souvent de Rennes. Dans le district, un habitant sur trois à moins de 20 ans.

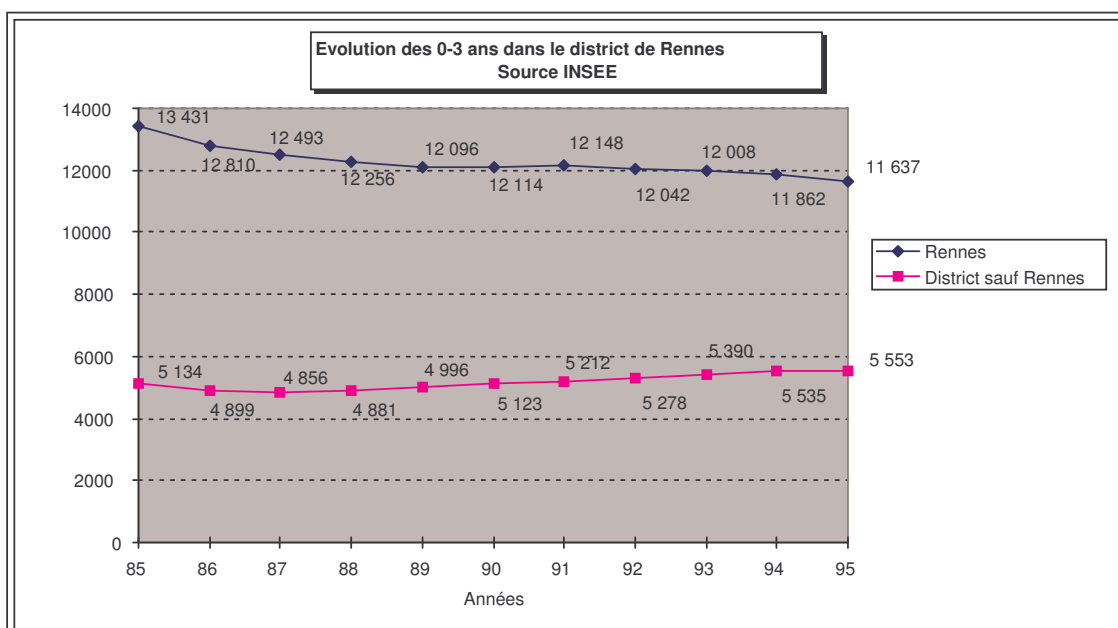
Cette situation met en évidence le caractère singulier des secteurs géographiques rennais :

- les jeunes et les personnes âgées résident au centre de la ville qui attire aussi les cadres et les immigrants les plus lointains ;
- les quartiers péricentraux vieillissent ; les ménages y sont installés de longue date, quelques jeunes s'y implantent, ce sont surtout des étudiants ; les familles y sont plus rares que partout ailleurs;
- les quartiers périphériques sont les seuls à accueillir des familles et plus particulièrement des ménages modestes.

De même, les courbes de natalité révèlent une moindre fécondité des familles rennaises. Cette diminution des naissances qui s'avère particulièrement sensible depuis plus de 20 années (- 42 %) se manifeste différemment selon les quartiers de la ville. En revanche, le nombre de naissances progresse dans les autres communes du district (*cf. graphiques - annexe 2*).

L'effectif des moins de trois ans (*cf. graphique 2 - annexe 2*) met également en évidence le moindre poids de cette catégorie d'âge dans la population totale. Sur le district de Rennes, en 10 ans, la part des moins de 3 ans a diminué de 7 %. Cette baisse est constante à Rennes (- 13 %) alors que dans les autres communes du district, les effectifs n'ont cessé de croître (+ 8 %). Enfin, il convient de nuancer ce phénomène en signalant, d'une part, que, près des deux tiers des enfants de moins 3 ans comptabilisés dans le district, résident néanmoins à Rennes, et que d'autre part, cet indicateur ne tient pas compte des

mouvements migratoires. Or, nous avons vu que ce sont précisément les jeunes ménages avec de jeunes enfants qui quittent Rennes pour s'installer dans les communes périphériques.



Graphique 2 Enquête LARES/Mode de Garde/APRAS - source INSEE

Ce déplacement de la population des jeunes ménages avec enfants, du centre de Rennes vers les communes périphériques, est un phénomène qui mérite une attention toute particulière. L'étude du " programme Local de l'Habitat ", réalisée par l'AUDIAR pour le compte du district, montre que la Ville de Rennes fonctionne comme une pompe. En effet, elle aspire une population jeune et de composition sociale diversifiée venant de toute la Bretagne et elle refoule, vers le reste du district tout d'abord, les jeunes familles de Rennes et, vers l'extérieur du district ensuite, une bonne partie des étudiants et des jeunes actifs.

Ainsi, la Ville de Rennes " aspire " des ménages aux caractéristiques sociales diversifiées, mais seules les familles les plus modestes s'y maintiennent. En revanche, les jeunes familles d'origine sociale intermédiaire choisissent plutôt de résider dans les communes périphériques. Ces jeunes familles ont tendance à déménager quand elles s'agrandissent ou quand elles souhaitent acquérir une maison.

Pourtant, à l'échelle nationale, Rennes reste une ville jeune, présentant un taux de natalité assez élevé.

En outre, dans ses projections tendancielles, l'INSEE prévoit la fin de la croissance du nombre de familles en Ile-et-Vilaine :

"Le nombre de famille résidant en Ile-et-Vilaine devrait continuer à baisser au cours des prochaines années. Même en admettant une stabilisation de la fécondité, les projections tendancielles indiquent une baisse continue du nombre d'enfants de 0 à 16 ans. Le ralentissement puis l'arrêt après 2010 de la croissance des effectifs de jeunes adultes, ne peuvent que renforcer cette lente érosion du nombre de familles"¹⁴, et donc du nombre de jeunes enfants.

Ces évolutions ne font que corroborer les mouvements qui affectent la demande de garde de jeunes enfants de moins de trois ans, à savoir :

- une demande de garde accrue à la périphérie rennaise (ainsi qu'en témoignent les projets de crèches parentales, la signature de contrat enfance, et les formules de multi accueil, l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées). (cf. Annexe 4 - fichier descriptif et analytique des crèches)

- des effectifs scolaires en augmentation dans les petites sections des classes maternelles (cf. Annexe 3 - Evolution des effectifs scolaires)

¹⁴Quelles familles en Ile-et-Vilaine Octant hors série n°1

II - L'offre de garde

1 - Les trois périodes décisives

Il y a lieu d'insister, tout d'abord, sur le fait que la question des modes de garde ne constitue pas une donnée pure mais qu'elle est le résultat d'un traitement élaboré par les institutions sociales et qu'elle s'accorde, par conséquent, à la conjoncture sociale et aux problèmes sociaux d'une époque.

Il ne s'agit pas non plus de bâtir, ici, un historique des modes de garde, mais de pointer simplement les évolutions significatives de la politique d'accueil des jeunes enfants (cf. Annexe 5).

Pour comprendre la structuration de l'offre de garde sur Rennes, nous proposons de distinguer trois périodes décisives.

• Les années 70

Dès les années 70, le coût que représente la garde d'un enfant est compensé par des allègements financiers, sous forme de subventions de fonctionnement accordées par la CAF¹⁵ et les communes, aux modes de garde collectifs. Ces nouveaux modes de garde dont l'éveil et la socialisation du jeune enfant sont le fer de lance, ont multiplié les métiers de la petite enfance : éducatrices de jeunes enfants dans les crèches, puéricultrices, assistantes maternelles ...

En la matière, tant en ce qui concerne les crèches collectives que les crèches familiales, la ville de Rennes a mené une politique innovante et ambitieuse particulièrement depuis une trentaine d'années, ainsi qu'en témoigne l'augmentation régulière de l'accueil du jeune enfant en milieu collectif¹⁶.

La première crèche collective s'est ouverte à Rennes en 1928 dans le quartier Sud de la gare (*Alain Bouchart*) suivie en 1934, par l'ouverture de la crèche "*Papu*" dans le quartier de La Touche, Saint-Brieuc, Lorient. Il faut attendre ensuite 1960, pour voir s'ouvrir la crèche collective *Alain Gerbault* dans le quartier Sévigné, Thabor, Saint-Hélier. A la fin des années 70, la ville de Rennes ouvrira également une nouvelle crèche collective au centre-ville.

¹⁵Depuis les années 70, la CAF verse une aide au fonctionnement qui équivaut à 50% du prix de revient d'un jour de garde pour un enfant, plafonné pour Rennes, dans le cadre du Contrat Enfance.

¹⁶Sources : fichier DAS-35

La première crèche familiale organisée autour d'assistantes maternelles employées comme agents contractuels par la ville de Rennes, a été créée en 1967 à Maurepas. Au fil de l'urbanisation, de nouvelles crèches familiales se sont ouvertes, tout au long des années 70, successivement à Villejean, à Maurepas, au Blosne et à Cleunay.

De même, à l'initiative de la ville de Rennes et de la CAF, des halte-garderies voient le jour dans tous les nouveaux quartiers (9 entre 1973 et 1979).

Dans la décennie 70, l'accueil des jeunes enfants en crèches familiales est alors plus important que l'accueil en crèches collectives. La ville de Rennes a créé 229 places en crèches collectives ; il y a au total 329 places en crèches collectives si on ajoute les crèches de Pontchaillou (créée en 77) et de l'Hotel-Dieu (créée en 1975). On compte 577 places en crèches familiales et 253 places en halte-garderies.

• Les années 80

La ville de Rennes poursuit sa politique en créant 5 nouvelles crèches collectives et de 5 mini-crèches, soit 407 places supplémentaires. Entre 1986 et 1987, trois nouvelles crèches familiales sont créées, d'une capacité de 102 places. L'ouverture des halte-garderies se poursuit, soit en co-gestion, ville de Rennes/ CAF, soit sous forme associative.

En partenariat avec la CAF, dans le cadre des contrats-crèches, la ville de Rennes va créer 500 places en l'espace de cinq ans, inversant ainsi le rapport entre le collectif et le familial, puisque le nombre de places en crèches collectives dépasse désormais le nombre de places en crèches familiales. Durant ces années 80, les parents exercent une forte pression sur la municipalité pour augmenter l'offre de garde en crèches collectives.

En 1981, l'officialisation des crèches parentales, en allant au delà de l'éveil et de la socialisation du jeune enfant, consacre l'investissement du parent dans l'éducation de son enfant. La crèche parentale se donne ainsi à lire comme une alternative entre la réalisation professionnelle des parents et leur réalisation éducative. La crèche parentale permettrait ainsi de se réaliser à la fois sur le plan professionnel et comme parent.

A Rennes, entre 1982 et 1986, sept crèches parentales vont voir le jour (26 places) et une crèche multi-accueil (12 places).

• Les années 90

Les parents maintiennent toujours la pression et continuent d'interpeller les élus sur l'insuffisance du nombre de places en crèches. Fin 1991, la création de trois nouveaux équipements collectifs est envisagée, deux d'entre eux ont été réalisés (*à la Poterie, fin 1993, et à Maurepas, en janvier 1995*), le troisième doit s'ouvrir en 1998.

Une crèche familiale de 32 places issue de la scission de la crèche familiale de Belleville, est ouverte dans le nouveau quartier de *La Poterie* ainsi qu'une crèche parentale de 16 places.

A travers la progression constante et rapide du nombre de places offertes en crèches et la diversification des modes d'accueil, les années 70 et 80 témoignent de la politique volontariste de la Ville de Rennes en matière d'accueil des jeunes enfants. A la moitié des années 90, on pourrait parler d'une situation quasi "stationnaire" ou "étale". Les entretiens réalisés auprès des responsables des structures collectives, sur les évolutions enregistrées ces dernières années, ne laissent apparaître aucune baisse significative de la fréquentation. Cette appréciation est confirmée par le traitement du fichier des usagers des crèches municipales qui montre, d'une part, que jusque ces dernières années, l'offre de garde en crèches collectives n'avait jamais épuisée la demande mais que, d'autre part, si les évolutions enregistrées ne détectent aucune baisse significative de la fréquentation des crèches collectives, en revanche, la fréquentation des crèches familiales a baissé. On peut parler, pour ces dernières, de tassement de la demande.

Pour autant, cette situation de stabilité ne doit pas laisser penser que ces structures d'accueil seraient, d'une certaine manière, immuables. Au contraire, notre enquête montre qu'à Renne, le mode de garde collectif perd de sa suprématie au sens où la pression de la demande se fait moins forte sous l'effet, notamment, d'une offre de garde individuelle en pleine extension, laquelle se conjugue avec des mesures financières incitatives en direction de ce mode de garde.

Du reste, dans la majorité des cas, le personnel des crèches collectives se veut attentif aux nouvelles demandes des parents (souplesse de la réglementation face aux nouvelles exigences des parents, horaires par exemple...). De même, nous avons vu que les responsables et les élus s'interrogent sur leur politique en faveur de la petite enfance. En outre, de nombreuses villes de France constatent une diminution similaire des effectifs dans leurs crèches familiales et, dans une moindre mesure, dans leurs crèches collectives. Ces évolutions inquiètent en premier lieu les quelques 300

assistantes maternelles contractuelles employées dans les crèches familiales de la Ville de Rennes et ne laissent pas indifférents, non plus, les quelques 200 agents territoriaux intervenant dans les crèches collectives qui craignent une remise en cause de leur fonction.

Parallèlement, les effectifs d'assistantes maternelles agréées connaissent une hausse incontestable. A Rennes par exemple, les assistantes maternelles sont passées de 847 en 1993, à 959 en 1994. Ces 959 assistantes maternelles ont accueilli 1275 enfants de moins de trois ans (*source CDAS*). L'évolution est encore plus significative à l'extérieur de Rennes. Dans la couronne rennaise Nord-Ouest et les communes du secteur Sud de Saint-Aubin d'Aubigné, par exemple, entre 1993 et 1995, l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles s'élève à 18,97% pour une augmentation du nombre de places de 26,09%. Dans la couronne rennaise Est et sud, l'augmentation s'élève à 5,5% en 1994 et à 12% en 1995.

Département 35	1992	1993	1994	1995	Evolution 92-95
AGED	305	424	456	958	+ 214%
AFEAMA	6821	8328	9349	10344	+ 52%
APE	2525	2376	2752	4764	+ 89%

Rennes			
		1993	1994
AGED		154	167
AFEAMA		1453	1510
APE		376	463

Enquête LARES/Mode de Garde / APRAS - Source CAF 35

D'aucuns y voient un effet direct des mesures incitatives, financières notamment, sur le choix du mode de garde. En effet, les allocations de garde d'enfants (*AFEAMA*¹⁷ - *aides aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle*, *AGED* - *Aide à la garde d'enfant à domicile*) et la réforme du statut de l'assistante maternelle de 1992 (*formation obligatoire ayant pour effet de qualifier la profession mais également de créer des emplois de proximité*) ont eu une incidence directe sur

¹⁷L'AFEAMA a été créée en 1990 d'une part pour lutter contre la pratique du travail au noir largement répandue dans le domaine de la garde d'enfant et répondre, d'autre part, aux besoins de garde à moindre coût des Collectivités Locales notamment. Il s'agit d'une prestation non soumise à condition de ressource qui a adopté le principe du tiers-payant (versement du salaire net à l'assistante maternelle, remboursement des charges par la CAF directement à l'URSSAF) ; en 1992 l'exonération des cotisations est maintenue et, pour les enfants de 0 à 3 ans, l'AFEAMA est majorée de 530 f. sans condition de ressources ni de durée de garde ; dans un second temps cette majoration sera portée à 800f.

le mode de garde individuel qui est devenu un service de qualité, pour un meilleur coût financier, en comparaison des autres modes de garde (*les aides sont plus favorables à l'accueil individuel*).

Dans le même temps, les assistantes maternelles se sont attachées à requalifier leur prestation et à se professionnaliser (par le biais de la formation, de la mise en réseau, de la légitimation de leur statut et de la reconnaissance de leurs compétences).

Il apparaît clairement que les mesures de solvabilisation en direction des parents qui confient leur enfant à une assistante maternelle concurrencent sévèrement les modes de garde collectifs (*crèches collectives et crèches familiales*) qui, pour leur part, fixent leur tarification en fonction des revenus des ménages. En effet, pour les ménages disposant de revenus moyens ainsi que de hauts revenus, le coût du mode garde collectif s'avère manifestement dissuasif. Conjointement, les collectivités locales se voient ainsi privées de la contribution financière substantielle des familles les plus aisées.

Pour être complet, il faut évoquer aussi les effets de la loi quinquennale sur le travail, dite *Loi Girault* qui favorise le développement de l'emploi familial et de l'emploi de proximité (Chèques Emploi-Service ...) Il va sans dire que la petite enfance constitue un gisement pour ces nouveaux emplois de services. Les effets de ces mesures en faveur des emplois familiaux et les incitations fiscales laissent prévoir une augmentation des gardes au domicile des parents et le panachage des modes de gardes (*exemple : moitié assistante maternelle, moitié emploi familial, pour le meilleur coût et utilisation des allocations et avantages financiers*). Cette façon de combiner, de conjuguer, de jongler entre plusieurs modes de garde répond à ce que les professionnels nomment parfois la garde " bouts de ficelle ". Nous reviendrons sur ces questions dans la seconde partie du rapport.

Enfin, il faut signaler aussi les mesures gouvernementales qui autorisent les ménages à déduire de leurs impôts les frais de garde, quelque soit le mode de garde retenu, mais qui somme toute ont une moindre incidence sur le choix du mode de garde.

Le fait nouveau qu'il convient de noter ici est que, depuis leur création et jusqu'à ces dernières années, l'offre en crèches collectives n'avait jamais totalement épuisé la demande. Aujourd'hui, une demande plus importante en direction des modes de garde individuels et les mesures incitatives associées à ce mode de garde conduisent, en toute hypothèse, à une situation plus

équilibrée entre l'offre de garde individuelle et l'offre de garde collective. Néanmoins, ce changement interroge sans détour la suffisance des équipements d'accueil des enfants de moins de trois ans à Rennes et leur évolution future.

2 - Les politiques à l'oeuvre dans l'appréhension et le traitement de la question par chaque institution¹⁸.

Le développement d'action concernant l'accueil du jeune enfant est de la compétence de la collectivité locale non assortie d'obligation.

En traitant des évolutions significatives des modes de garde nous avons eu l'occasion d'évoquer la politique volontariste de la ville de Rennes en matière d'offre de garde collective. Nous n'y reviendrons pas ici.

L'action sociale des CAF est traditionnellement centrée sur la famille et sur l'enfant. Aussi, la question de la petite enfance fait-elle l'objet d'une préoccupation constante de la CAF. La politique d'accueil du jeune enfant s'inscrit dans la politique d'action sociale des CAF au titre de l'aide apportée aux familles pour remplir leurs responsabilités éducatives. Il s'agit d'ailleurs d'une des priorités institutionnelles fixées par la CNAF. Dans ces dernières circulaires, celle-ci réaffirme la nécessité de promouvoir l'accueil du jeune enfant tout en menant une politique d'accompagnement social et, ceci, en tenant compte de la diversité des situations économiques et sociales des familles concernées. La politique de la CAF d'Ille-et-Vilaine s'inscrit du reste en droite ligne de l'orientation définie par la CNAF.

¹⁸Cette présentation a été réalisée à partir d'une analyse documentaire des documents recueillis et des entretiens réalisés auprès des responsables d'institution.

Ses orientations stratégiques¹⁹ sont les suivantes :

- concourir au développement de l'accueil du jeune enfant, reconnu comme priorité institutionnelle,
- favoriser le développement des modes de garde diversifiés (*crèches collectives, parentales ou familiales, assistantes maternelles*) sur l'ensemble du département, en partenariat avec le Conseil Général, les Villes et les associations,
- garantir l'accès aux équipements et services à tous, par l'utilisation de barèmes de participation modulée en fonction des ressources des familles,
- apporter un soutien particulier aux structures d'accueil de la petite enfance en milieu rural,
- faciliter la pérennité des équipements et services,
- participer à la réflexion sur l'évolution des besoins des familles en matière de mode de garde.

La CAF d'Ille-et-Vilaine conduit, en effet, depuis plusieurs années une politique originale d'accueil, d'animation et d'intervention dans le domaines de la petite enfance :

- mise en oeuvre de haltes-garderies en co-gestion CAF/Villes en milieu urbain,
- mise en place des Relais Assistantes Maternelles, en partenariat avec le Conseil Général et les principales Villes qui couvrent l'ensemble du département pour l'information des familles sur les modes de garde, l'animation et la formation des assistantes maternelles.

La CAF apporte, en outre, un soutien financier efficace aux gestionnaires en termes d'investissement par le versement de subventions et en termes de fonctionnement par le biais de prestations de service. Elle participe au fonds de soutien partenarial pour le fonctionnement de structures d'accueil en milieu rural et apporte, enfin, une aide technique aux Communes dans l'analyse de l'existant et l'élaboration d'un schéma de développement en matière de modes d'accueil et de garde du petit enfant, lors de l'élaboration du contrat-Enfance.

¹⁹Equipements et services de garde des enfants de moins de 6 ans . Document CAF-35

Le service Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.) s'est donné pour orientations stratégiques²⁰ :

- de constituer un service d'information concernant les modes de garde à domicile, en partenariat avec le Conseil Général, les principales villes ainsi qu'avec les Associations d'Assistantes Maternelles,
- de faciliter et d'améliorer la communication et les rapports contractuels entre les parents et les assistantes maternelles,
- de sensibiliser les élus aux responsabilités des communes dans l'organisation des modes de garde du jeune enfant,
- d'offrir à toutes les personnes concernées, un dispositif institutionnel d'échange et d'animation (Assistantes Maternelles, familles bénéficiaires de l'AFEAMA et familles bénéficiaires de l'AGED),
- contribuer au développement de l'information sur les droits sociaux et légaux liés à la présence de jeunes enfants.

L'originalité de sa politique tient à l'appréhension des situations dans leur globalité²¹ (situation individuelle, familiale, sociale, économique) ainsi qu'à une forte sensibilité pour toutes les questions ayant trait à l'éducation. Afin d'apporter un mieux être aux familles, la CAF participe à la résolution des problèmes quotidiens liés à la garde des enfants. Elle mène, en outre, une action en direction des populations défavorisées (haltes-garderies notamment).

En Ille-et-Vilaine, les postes R.A.M., en gestion directe CAF sont financés par la CAF, les prestations de services versées par la CNAF et par une participation du Conseil Général et des principales communes du département.

Les évolutions envisagées à l'horizon 2000 consistent à :

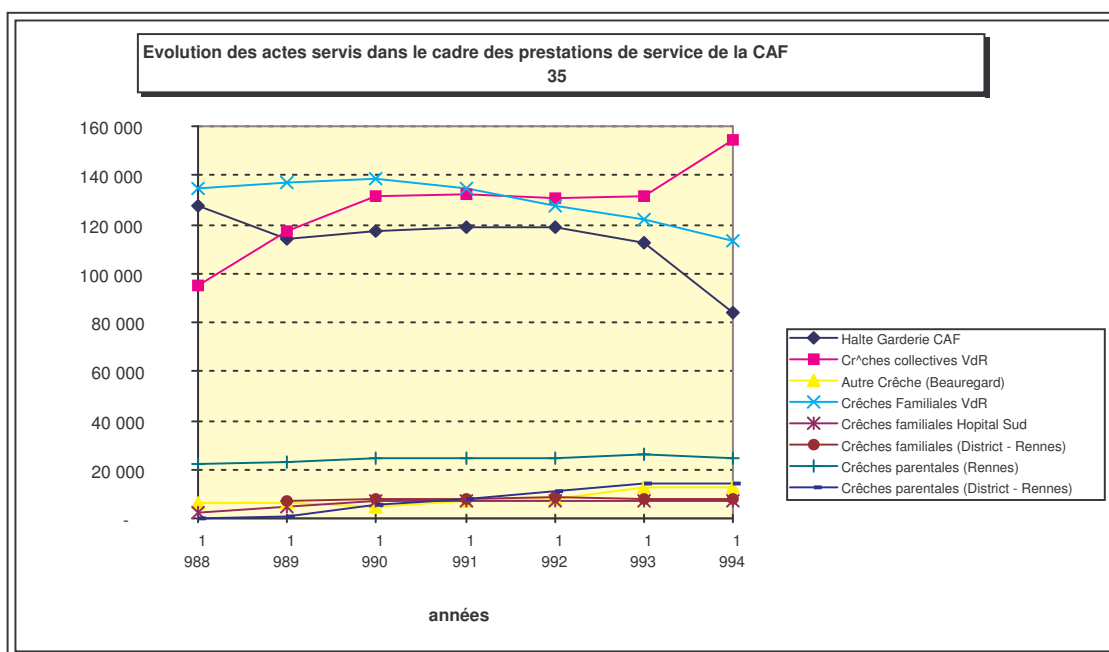
- assurer la couverture complète et satisfaisante du territoire départemental, par la mise en place d'un dixième poste, conformément au dispositif initialement prévu par le Conseil Général,
- continuer d'apporter aux communes, notamment rurales, un éclairage global sur les différents moyens et solutions en matière d'accueil du jeune enfant,
- par ce dispositif R.A.M., contribuer au développement de l'impact économique et social de toutes les activités liées à la garde du jeune enfant,
- développer les articulations entre le mode de garde assistante maternelle et les structures collectives soutenues par les collectivités locales,

²⁰Source : document CAF 35

²¹A ce propos nous invitons le lecteur à consulter l'ouvrage intitulé "*L'action sociale et la socialité*" - *Deux configurations dans l'approche des relations parents-enfants* -, réalisé par Jean-Yves DARTIGUENAVE avec la collaboration des travailleurs sociaux de la circonscription d'action sociale spécifique de la CAF d'Ille-et-Vilaine. 1990-1991

- promouvoir les regroupements, les Associations de parents concernés par l'accueil du jeune enfant,
- créer des espaces R.A.M. repérables et documentés, centralisés dans des lieux facilement accessibles par le public.

En l'état actuel des choses, nous ne disposons que de l'évolution des prestations servies par la CAF en direction des modes collectifs de garde.



Enquête LARES/Modes de Garde/APRAS - Sources CAF 35

Depuis les lois de Décentralisation, le Conseil Général intervient dans le cadre de la protection de l'enfant. Sa politique en direction de la petite enfance s'inscrit dans le champ de la prévention. Au delà de ses obligations réglementaires que sont l'agrément des assistantes maternelles, la formation des assistantes maternelles agréées et l'agrément des établissements d'accueil²², le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine développe sa propre politique d'accueil du jeune enfant. Il a soutenu également la mise en place des Relais Assistantes Maternelles proposé par la CNAF en 1989, qui s'inscrivait, du reste, complètement dans le Schéma Départemental du développement de la politique de la petite enfance défini par ses services. Le mode de garde individuel est incontestablement celui qui prévaut en milieu rural et le département avait déjà contribué à le valoriser en encourageant la formation des assistantes maternelles, avant même que celle-ci ne soit rendue obligatoire

²²Le département a pour obligation d'instruire les demandes d'agrément et de contrôler le suivi de l'agrément mais n'a pas pour mission de contrôler le suivi du placement de l'enfant confié.

(1992) et en ouvrant également ce mode de garde individuel à une dimension collective (représentée par la rencontre et la mise en réseau des assistantes maternelles).

La participation du Conseil Général au financement des postes R.A.M. souligne la volonté du Département de prendre en compte ce mode de garde. En outre, le Conseil Général offre une assistance technique au projet de création de service d'accueil de jeunes enfants et accorde une aide financière à l'équipement aux communes de moins de 10 000 habitants. Le Conseil Général se donne ainsi pour objectif de diversifier l'offre de garde à l'échelle du département.

Si nous nous entendons à définir l'action sociale comme l'intervention de la société par l'intermédiaire d'institutions mandatées par les pouvoirs publics (en l'occurrence, la CAF, la DAS, la Ville de Rennes) sur ses membres et sur son mode d'organisation afin de pallier les insuffisances et le relâchement du lien social, nous nous devons, dès lors, de nous interroger sur la logique et la finalité de cette intervention sociale. C'est dans cette perspective que nous avons souhaité comprendre la politique mise en oeuvre par chacune des institutions concernées.

Nous retiendrons l'effort conjugué du Conseil Général, de la CAF et des communes, notamment des petites communes, en faveur du mode de garde individuel. A l'inverse, nous avons vu que la ville de Rennes, avec le soutien financier de la CAF, a surtout privilégié le mode de garde collectif. Toutefois, leur volonté commune de diversifier l'offre des modes de garde semble bien vouloir répondre aux évolutions conjoncturelles que dessinent les besoins des familles.

III - Les usagers des crèches de la Ville de Rennes

Le fichier des usagers des crèches que nous a remis la Ville de Rennes a une vocation exclusivement gestionnaire. Pour cette raison, nous avons été amenés à déconstruire bon nombre de renseignements contenus dans ce fichier pour les reconstruire en catégories statistiques pertinentes du point de vue de notre problématique. Nous présentons ci-dessous les différentes variables que nous avons recodées selon des items préalablement définis avant d'effectuer les traitements nécessaires. Les interprétations des données ainsi traitées ont été discutées au sein du comité de pilotage.

Le fichier d'exploitation statistique reconstruit par le LARES résulte de l'agglomération de six fichiers transmis par le service informatique de la Ville de Rennes ayant en charge la facturation du service de garde aux familles. Ils se rapportent, en outre, aux trois années d'exercice suivantes : 1989, 1992 et 1995.

Ces six fichiers renseignent une série de 24 variables que nous présentons dans le tableau ci-dessous en distinguant celles qui sont utilisées dans ce fichier de celles que nous avons effectivement retenues.

Tous nos tableaux et graphiques sont présentés en *Annexe 7*

Les chiffres recueillis appellent une première remarque qui tient à l'équilibre des effectifs entre les crèches collectives et les crèches familiales.

Les données socio-démographiques concernant les usagers des crèches municipales confirment les évolutions signalées dans le premier chapitre de ce rapport. En effet, l'âge du chef de famille et plus particulièrement de la mère au premier enfant confirme que l'on a de plus en plus tendance à différer la première naissance ; seuls % des mères de famille ont moins de 28 ans à la naissance de leur premier enfant, elles sont % à avoir entre 29 et 34 ans et % à avoir plus de 35 ans.

On notera qu'à Rennes, les femmes qui confient leur enfant à une structure de garde municipale sont en moyenne un peu plus âgées que la moyenne nationale puisque actuellement, l'âge des femmes est en moyenne de

27 ans 1/2 à la première maternité ; l'écart d'âge entre le premier et second enfant est de 3,4 ans et de 4,4 ans entre le deuxième et le troisième. **Age des parents :**

âge :

- de 30 ans : 16,38%

entre 31 et 40 ans : 65,36%

et plus de 40 ans : 18,26%

âge du conjoint :

- de 30 ans : 18,87%

entre 31 et 40 ans : 67,42%

et plus de 40 ans : 13,71%

On constate également que les familles nombreuses se font rares en crèches municipales. Près de 9 familles sur 10 sont composées de un ou de deux enfants. Il est vrai qu'à partir de trois enfants, l'activité professionnelle féminine décroît, on trouve davantage de mères de famille qui se consacrent exclusivement à l'éducation de leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci sont petits.

La Catégorie Socio-Professionnelle déclarée du chef de ménage fait apparaître qu'un tiers des parents relèvent de la catégorie "employés" et 16% à la catégorie "ouvriers". Ainsi un peu plus de la moitié des usagers des crèches municipales appartient aux catégories socio-professionnelles dites "inférieures". En revanche, un quart des ménages se classe dans les professions intermédiaires et un peu plus de 15% se rangent dans la catégorie des cadres et des professions libérales. On notera enfin, qu'au cours des trois années de référence (1989, 1992 et 1995) la catégorie des ouvriers tend à diminuer.

Plus de la moitié des ménages qui confient leur enfant à une crèche municipale dispose de revenus inférieurs à 13 000 francs par mois et 36% des ménages ont entre 13 000 et 19 000 de revenus mensuels. Les ménages qui disposent des revenus les plus faibles sont souvent plus jeunes. De même ce sont beaucoup plus souvent les familles monoparentales qui disposent de petits revenus. Ainsi, la moitié des ménages qui ont moins de 5000 francs de revenus mensuels, sont monoparentaux. A l'inverse, ils ne représentent plus qu'un quart de la tranche de revenus comprise entre 7 000 et 10 000 francs mensuels. Au delà de 10 000 francs, ils ne représentent plus que 8% des ménages concernés.

Ces chiffres attestent, d'une part, la priorité offerte aux familles monoparentales par les crèches municipales et confirment, d'autre part, l'attrait

financier pour les familles modestes, d'une tarification basée sur les revenus des ménages.

Les familles monoparentent se répartissent de manière égale entre les crèches collectives et les crèches familiales même si on constate que les parents séparés font plus souvent le choix d'une crèche familiale (56%). A l'inverse, les parents vivant en union libre semblent afficher une préférence pour la crèche collective (60%). De même, les parents de catégories socio-professionnelles dites "supérieures" s'orientent en majorité vers la crèche collective (près de 70%) tandis que les ouvriers choisissent la crèche familiale à 66%. Cette répartition qui ne fait que signaler des tendances mérite toutefois qu'on s'y arrête. En effet, pour les professions de catégorie supérieure, le coût financier de la crèche collective dépasse celui de l'assistante maternelle libre en raison de la tarification des crèches municipales référencée aux revenus des ménages. Ceci étant, on peut faire l'hypothèse que le placement de l'enfant en crèche collective relève alors d'un choix éducatif délibéré qui évoque ici un attachement à la rationalité de type civique développée plus loin. Cette attitude "militante" au regard du modèle éducatif à défendre l'est également du point de vue de la structure choisie puisque c'est, somme toute, grâce aux choix de ces parents pétris de rationalité civique que la politique d'accueil des jeunes enfants en crèche collective peut se maintenir.

Conclusion

Nous retiendrons que ces toutes dernières années, la situation a évolué. Le fait nouveau qu'il convient de noter ici, est que, depuis la création des crèches collectives et des crèches familiales et, jusqu'à ces dernières années, l'offre en direction des modes de garde collectifs n'avait jamais totalement épuisé la demande, loin s'en faut. On ne détecte aucune baisse significative de la fréquentation des crèches collectives, tandis qu'en revanche, la fréquentation des crèches familiales a assurément diminué dans certains quartiers. Le tassement de la demande en direction des crèches collectives et des crèches familiales s'effectue au profit du mode de garde individuel au domicile d'assistantes maternelles libres qui, dans le même temps, a pris de l'ampleur. Il y a lieu de constater en effet que, depuis deux ou trois ans, l'effectif des assistantes maternelles agréées a connu une hausse significative²³. D'aucuns y voient l'effet direct des mesures incitatives, financières notamment, en direction du mode de garde individuel. Il ne faut pas perdre de vue non plus, le travail d'information opéré par les Relais Assistante Maternelle²⁴ auprès des familles.

Quoiqu'il en soit, il apparaît clairement que les mesures de solvabilisation en direction des parents qui confient leur enfant à une assistante maternelle, concurrencent sévèrement les modes de garde collectifs (*crèches collectives et crèches familiales*) qui fixent leur tarification en fonction des revenus des ménages. Du reste, le traitement du fichier des usagers des crèches de la ville de Rennes que nous avons été amené à traiter montre que le coût du mode de garde collectif s'avère manifestement dissuasif pour les ménages disposant de revenus moyens ainsi que de hauts revenus.

Ce constat est doublement préoccupant, d'une part, parce que les projections démographiques de l'INSEE concernant Rennes ne laissent présager aucune augmentation significative des naissances pour les années à venir et en raison, d'autre part, de la mobilité résidentielle des ménages avec de jeunes enfants qui résident à Rennes et ont tendance à quitter la ville, dès la première naissance, pour s'installer dans les communes périphériques.

²³A Rennes, les assistantes maternelles sont passées de 847 en 1993 à 959 en 1994. Ces 959 assistantes maternelles ont accueilli 1275 enfants de moins de trois ans. (source CDAS)

²⁴Le rôle des RAM est d'informer les assistantes maternelles, les candidates assistantes maternelles et bien entendu les parents sur le mode de garde individuel. Cette information qui livre en creux des indications sur les autres modes de garde, développe aussi la capacité de choix des parents contraints de comparer et suscite, de fait, le jeu de la concurrence entre modes de garde.

La Ville de Rennes, la CAF et la DAS entendent se mobiliser pour répondre aux familles et prendre en compte leurs besoins. La notion de besoins se confond bien souvent avec ce que l'on a tendance à désigner comme "la demande des parents" ; cette notion mérite plus ample réflexion. En effet, le besoin, en l'occurrence le besoin de garde des jeunes enfants, est fréquemment présenté comme l'expression d'une donnée objective, non discutée, dont traite la presse en se faisant l'écho des problèmes de garde d'enfants et des requêtes des parents (*nous pensons en particulier à l'insuffisance des structures d'accueil ou à la demande de création de crèches, par exemple*). Dans le même temps, nous avons vu que les données démographiques récentes attestent d'une diminution régulière des naissances dans les ménages rennais. Cette baisse autoriserait alors à expliquer, pour partie seulement, la diminution pressentie des demandes qui affecte les modes de garde collectifs. Or les structures collectives paraissent être diversement affectées par cette baisse. Par conséquent, il y a lieu de constater que les seuls critères socio-démographiques ne suffisent pas à expliquer le choix du mode de garde effectué par les parents.

Est-ce :

- le nombre d'enfants et le rang dans la fratrie,
 - les facteurs d'ordre économique (coût)
 - l'organisation matérielle et professionnelle de la famille (proximité, ajustement des horaires ...),
- qui motivent le choix des parents.

Si l'on s'accorde sur l'idée que choisir relève du domaine de la rationalité, cette dernière est-elle :

- économique,
- organisationnelle,
- idéologique.

Cette dimension du choix nous est essentielle à prendre en compte si on veut répondre aux interrogations des commanditaires sur l'évolution de la demande de garde. Nous touchons, ici, à l'ordre des représentations des parents en matière de responsabilité éducative²⁵.

Ces différents constats nous conduisent à reconnaître que le besoin de garde du jeune enfant n'est pas l'expression d'un pur donné. La notion de besoin est elle-même imprégnée de significations sociales et culturelles qu'il

²⁵ Nous renvoyons ici à la lecture de nos travaux sur le " métier de parents "

convient d'interroger si on veut saisir la pluralité des significations et des situations sociales auxquelles renvoient les demandes des parents. C'est à partir de leurs propres modèles culturels, de leurs propres systèmes de valeurs et de normes que les parents appréhendent les modes de garde. Le second volet de cette recherche porte précisément sur le plan des représentations des parents en fonction de leur attachement à des valeurs, des normes, à des conceptions éducatives spécifiques.

Deuxième partie

Nous allons tout d'abord rappeler les grandes hypothèses qui ont guidé l'enquête auprès des parents puis nous expliciterons la méthode que nous avons utilisée pour rendre intelligible et ordonner les faits qui nous ont été donné à connaître tout au long du déroulement de cette étude. Nous présenterons à cette occasion les trois quartiers rennais retenus. Nous poursuivrons notre propos par une présentation des techniques d'investigation utilisées pour le recueil et le traitement des données.

Nous consacrerons ensuite à l'analyse proprement dite.

I - Les hypothèses

1) L'inversion de tendance

Par delà les grands mouvements enregistrés dans la première phase de l'étude, tels que la courbe des naissances et le mouvement migratoire qui définissent le contexte local, c'est la percée du mode de garde individuel et libéral et l'intérêt déclinant suscité par le mode de garde collectif qui a retenu notre attention. Nous avons vu, en effet, qu'en milieu urbain, le mode de garde collectif soutenu par la municipalité rennaise, est aujourd'hui directement concurrencé par de nouveaux opérateurs compétitifs. Nous pensons aux assistantes maternelles agréées notamment, mais également aux nouveaux services de type associatif créés pour répondre aux besoins singuliers des parents. Nous avons cherché à savoir, d'une part, si les parents de leur côté perçoivent ce glissement vers le mode de garde individuel et à comprendre, d'autre part, comment ils se servent des mesures de solvabilisation en direction du mode de garde au domicile d'une assistante maternelle agréée.

2) L'agencement de plusieurs modes de garde

L'évolution significative des pratiques parentales qui tiennent de l'agencement de plusieurs modes de garde et que soulignent les représentants des institutions, les responsables de structures et les professionnels des RAM notamment, nous a semblé susceptible de mettre en cause la structuration

traditionnelle des modes de garde fondée sur l'opposition individuel/collectif. Ce découpage qui a longtemps prévalu ne semble plus convenir aux besoins des parents. Nous avons cherché à valider cette hypothèse auprès de ces derniers.

Nous avons essayé de repérer ces nouvelles tendances qui relèvent de ce M. De Certeau²⁶ appellent *tactiques*, c'est-à-dire le "faire avec" qui procède de l'usage, de la manipulation, du traitement singulier des possibilités offertes combinant ici la garde individuelle et la garde collective par exemple (*un noeud de circonstances*, dit De Certeau). A la suite de De Certeau, nous avons distingué la tactique de la *stratégie*, laquelle intègre le calcul, la prévision, l'efficacité. M. Weber parle ici d'actions rationnelles par rapport aux buts qu'il distingue des actions rationnelles par rapport aux valeurs.

Qu'est-ce qui, aux yeux des parents, expliquent le tassement de la demande d'accueil des jeunes enfants en crèches collectives et la baisse effective du nombre d'enfants accueillis en crèches familiales ?

Cette recomposition de la demande des parents vers des modes de garde plus souples et plus adaptés à leurs besoins familiaux, tend à faire du parent le *prescripteur*, le maître du jeu alors que, jusqu'à ces dernières années, les parents s'inscrivaient dans le jeu de l'offre et de la demande selon un modèle déterminé auquel ils étaient tenus de se conformer (individuel ou collectif). Cette évolution tendrait alors à montrer qu'il n'y a plus de modèle unique de référence et que le mode de garde se doit aujourd'hui de composer avec le nouveau mode de vie des ménages et intégrer l'activité professionnelle des parents mais également leurs activités sociales, leurs loisirs, le coût de la prestation ... A cet égard, il nous paraît important de sortir d'une conception déterministe où le choix du mode de garde ne se ferait qu'au regard des contraintes et admettre que le parent est aussi en capacité de s'approprier la situation et d'en faire un traitement singulier.

3) *Le parent prescripteur*

On peut aujourd'hui faire l'hypothèse que les parents qui ont, pendant longtemps, été contraints de s'ajuster aux directives et aux exigences des différents services de garde, sont dorénavant en mesure de les mettre en concurrence et de les combiner. Cette autonomie des parents suppose assurément un minimum de maîtrise des conditions offertes, une certaine

²⁶Michel De Certeau, "L'invention du quotidien" 1/Arts de faire Coll. 10/18, 1980.

distanciation par rapport aux événements et une disposition à l'analyse des situations et, par conséquent, ne concernent pas uniformément tous les parents.

Or, les nouvelles tactiques d'accommodation qui ont pour effet de remettre en cause la structuration des modes de garde traditionnels sont, en toute hypothèse, susceptibles de se développer dans des catégories socio-professionnelles homogènes. Si tel était le cas, on pourrait en tout état de cause, imaginer, à terme, une exacerbation de la ségrégation sociale en matière de modes de garde. En effet, seules les classes économiquement et culturellement aisées sont véritablement en mesure de faire jouer la complémentarité des modes de garde pour parvenir à la meilleure adéquation de leur vie professionnelle avec leur vie familiale et leurs activités sociales ou de loisirs.

4) Le projet éducatif.

Les nouvelles pratiques des parents, leur attitude volontariste supposée et l'implication des professionnelles (assistantes maternelles, éducatrices de jeunes enfants ...) dans le développement de nouveaux services, hors du champ traditionnel des modes de garde, contribuent à obscurcir le projet éducatif.

Si nous nous entendons à définir l'action sociale comme l'intervention de la société par l'intermédiaire d'institutions mandatées par les pouvoirs publics (en l'occurrence, l'État, les CAF, les DAS, les Villes) sur ses membres et sur son mode d'organisation afin de pallier les insuffisances et le relâchement du lien social, nous nous devons, dès lors, de nous interroger aussi sur la logique et la finalité de cette intervention sociale.

II - La présentation des quartiers

Le LARES en collaboration avec le comité de pilotage, s'est inspiré du découpage en quartiers effectué par la ville de Rennes, pour déterminer trois zones pertinentes au sein desquelles devaient évoluer des profils-types de parents.

Les trois quartiers retenus sont les suivants²⁷ :

- le quartier de la Poterie
- le quartier de Maurepas
- le quartier Centre-ville.

a) Le quartier de la Poterie

Le quartier de la Poterie qui correspond à la partie Sud-Est du quartier de Rennes n° 7, est délimité au sud par la rocade, à l'ouest par la rue de Vern et à l'est, par la rue de Chateaugiron. Ce quartier qui a aujourd'hui un peu plus de 10 ans, s'est structuré au fil des années. La ZAC de la Poterie a été créée en 1980. Les premiers travaux de viabilisation ont eu lieu en 1984. Le programme de la ZAC regroupe environ 1800 logements, 100 000 m² d'activité et des équipements publics articulés autour de l'axe de développement que constitue le boulevard Paul-Hutin Desgrées.

L'ouverture d'un supermarché et de commerces de proximité marque l'année 1991. L'ouverture de la crèche municipale, suite à la demande des parents toujours plus pressante, s'est effectuée en 1993. Celle du groupe scolaire Robert Doisneau marquera l'année 95-96. Au terme des travaux, ce quartier en pleine expansion, comptera 2 350 logements. Le logement individuel représentera environ 25 % de l'habitat.

²⁷Cf. Annexe 10 - Situation géographique des trois quartiers

Enfin, aujourd'hui, le quartier de la Poterie regroupe environ 5 000 habitants. L'une des caractéristiques spécifiques de ce secteur est qu'il concentre sur un même territoire une population très jeune. L'âge moyen des personnes résidant sur le quartier est de 27 ans. Les trois tranches d'âge les plus représentées sont dans l'ordre, les 30-34 ans, les 25-29 ans et les 35-39 ans. Les plus de 50 ans, quant à eux, ne représentent que 6 % de la population de la ZAC.

La forte mobilisation des parents auprès de la ville de Rennes, pour que des structures d'accueil de la petite enfance s'ouvrent sur le quartier, s'explique en partie au regard de cette évolution démographique originale. La ville de Rennes répondra rapidement à ces attentes pressantes par la construction d'une crèche collective et familiale regroupée dans un même équipement rue Jean Monnet (crèche "la Poterie").

b) Le Centre-ville

Le centre-ville correspond au quartier n° 1 dans la nomenclature des quartiers rennais. Ce quartier est clairement identifiable, d'une part, parce que ses limites représentent une réelle rupture dans le tissu urbain (obstacles naturels, grandes artères) et, d'autre part, parce que les habitants de l'agglomération y reconnaissent le centre-ville.

Le secteur comprend le centre historique proprement dit (du Moyen-âge jusqu'au XVIIIème siècle), reconstruit après l'incendie de 1720 ; des secteurs construits à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle (canalisation des quais, boulevard de la Liberté, construction de la gare ...) et des secteurs neufs : rénovation du Colombier où se trouve la crèche collective "Jean Piaget", les ZAC Chézy-Dinan et Saint-Malo/Ille, à proximité de la crèche collective "Tannou".

Notons que sur le secteur "Centre" (quartier n° 1), il n'existe aucune crèche familiale. Les parents souhaitant faire garder leurs enfants auprès d'une assistante maternelle contacteront, soit une assistante maternelle libre, soit solliciteront une crèche familiale située sur un autre quartier.

Sur le plan démographique, le centre-ville a une population jeune, puisque un tiers a moins de 35 ans, fortement marquée par la présence des

étudiants, solitaire (un ménage sur deux est composé d'un seul adulte) et terriblement mobile.

Enfin, notons un investissement du quartier neuf du Colombier par les classes moyennes et aisées et une forte représentation des catégories modestes, au nord du secteur. La répartition de la population sur les quartiers du Centre, en fonction de la catégorie socio-professionnelle, n'influerait que modestement la fréquentation des crèches collectives.

c) Maurepas-Patton

Dans la nomenclature des quartiers rennais, Maurepas-Patton correspond au quartier n° 5. Construit dans les années 1950-1960, dans le cadre d'une procédure de ZUP, ce quartier s'étire sur une superficie de 650 ha et concentre 21 000 habitants.

Dans cet ensemble, nous distinguons une large part de logements sociaux. C'est ce qu'on a appelé les "mètres carrés sociaux" selon la circulaire de 1961 créée à l'initiative de la ville de Rennes et de l'office public des H.L.M. La proportion de logements sociaux est la suivante : 4 800 logements sociaux, soit environ 50 % du parc total de logements (8 650). Dans ce quartier, la vie sociale et associative y est très riche, et les habitants sont attachés à leur quartier.

La vie sociale du quartier est née autour d'activités comme l'enseignement ménager, la halte d'enfants, la consultation de nourrissons, la crèche familiale et de lieux comme le centre social, le Cercle Paul Bert, les Patios et la première Maison des Jeunes de Rennes.

La structure de la population du quartier est très spécifique :

- la majorité des logements sociaux est occupée par des ouvriers, des employés et des inactifs (retraités, chômeurs ...) ;
- Maurepas-Patton réunit deux classes d'âge : les anciens côtoient la jeunesse qui continue de marquer de leur présence le quartier ;
- de même, le nombre moyen d'enfants par ménage reste supérieur à celui de Rennes.

Enfin, ce quartier ancien, bénéficiant de mesures sociales développées dans le cadre de l'opération D.S.Q., concentre sur son territoire une large

diversité de structures d'accueil de la petite enfance. Sont recensées deux crèches collective et familiale (crèche "Françoise Dolto" construite récemment, crèche "Marie Curie"), deux crèches parentales (crèche "Poupenn", crèche "Les Fruits de la Passion") et de nombreuses assistantes maternelles libres. Notons enfin que le marché de l'offre, concernant ce dernier type de mode de garde est beaucoup moins saturé que dans le quartier "centre".

IV - Quelques points de méthode

1 - La méthode d'enquête

Nous avons souhaité recueillir le témoignage de parents bénéficiant d'une prestation de service soit de type individuel (crèche familiale, assistante maternelle), soit de type collectif (crèche collective, crèche parentale).

a) La sélection de l'échantillon

Rappelons que ces travaux n'auraient pu aboutir sans une étroite collaboration avec les différents partenaires et les professionnels de la petite enfance. Ces derniers situés à l'interface de plusieurs univers sociaux et mondes professionnels, s'apparentent à des relais qu'il convenait de solliciter pour accéder aux personnes que nous souhaitions interviewer (directrice de crèche, responsables administratifs, parents, RAM, assistantes maternelles ...). Les informations indispensables pour une première prise de contact avec les parents nous ont été délivrées par les responsables professionnels exerçant leur activité sur le quartier, dans un climat de totale confiance. Nous les remercions pour leur précieuse et efficace collaboration car, grâce à eux, avons pu réaliser notre recherche dans les meilleures conditions et mener à terme nos investigations.

La prise de contacts avec les parents nous a ainsi été facilitée par l'obtention de listes comprenant, chacune, un cinquantaine de noms avec adresses et coordonnées téléphoniques.

Les contacts avec les familles ont nécessité l'envoi d'un courrier explicitant l'objet de notre étude et garantissant l'anonymat de la personne interrogée. Une prise de contact téléphonique est venue appuyer notre demande et nous a permis de lever les dernières interrogations auxquelles étaient confrontées les familles. Un nombre modéré de personnes a refusé l'entretien. Dans la plupart des cas, ce refus s'explique par un manque de disponibilité des familles qui doivent, elles-mêmes faire face à la garde de jeunes enfants.

b) Les caractéristiques de l'échantillon

Nous avons réalisé 34 entretiens au total. Notre échantillon se caractérise de la manière suivante.

La situation socio-professionnelle des parents

Situation du père	
employés, ouvriers	6 personnes interrogées
agriculteurs	0
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 personnes interrogées
professions intermédiaires	8 personnes interrogées
professions intellectuelles supérieures	7 personnes interrogées
non réponses	5 personnes interrogées

On observe que dans 6 familles, le père n'occupe pas un emploi stable (formation, intérim ou chômage). On remarquera que les grandes catégories socio-professionnelles sont représentées dans notre échantillon.

Situation de la mère	
employées, ouvrières	10 personnes interrogées
agricultrice	0
artisans, commerçantes, chefs d'entreprise	0
professions intermédiaires	7 personnes interrogées
professions intellectuelles supérieures	6 personnes interrogées
au foyer	0
non réponses	1 personne interrogée

Notons qu'aucune des femmes de notre échantillon n'est mère au foyer. Remarquons également que, si cinq d'entre elles sont en situation précaire ou à la recherche d'un emploi, trois poursuivent des études supérieures ou une formation, ce qui explique qu'elles sont moins nombreuses que les hommes à travailler.

La situation matrimoniale des parents

marié	20 personnes interrogées
célibataire	2 personnes interrogées
concubinage	10 personnes interrogées
non réponses	2 personnes interrogées

Dans la quasi totalité des cas, le foyer familial est constitué des deux parents.

L'ancienneté dans le quartier

moins d'une année d'ancienneté	2 familles enquêtées
de 1 an à 3 ans d'ancienneté	9 familles enquêtées
de 3 ans à 5 ans d'ancienneté	5 familles enquêtées
5 ans d'ancienneté et plus	18 familles enquêtées

Près de la moitié des familles de notre échantillon réside dans leur quartier depuis moins de 5 années. On remarquera la forte mobilité résidentielle des familles.

Le nombre d'enfants

1 enfant	16 familles enquêtées
2 et 3 enfants	17 familles enquêtées
plus de 3 enfants	1 famille enquêtée

Si les familles nombreuses ne sont pas légion, en revanche on remarquera que pour près de la moitié de notre échantillon, il s'agit d'un premier enfant. Ces familles n'ont donc pas l'expérience d'un mode de garde en particulier, comme cela peut être le cas pour les familles qui ont plusieurs enfants.

La répartition par mode de garde

crèche collective	15 personnes interrogées
assistante maternelle	9 personnes interrogées
crèche familiale	9 personnes interrogées
crèche parentale	1 personne interrogée

Notre échantillon comporte une sur-représentation des familles ayant fait le choix d'une crèche collective comme mode de garde.

La répartition par quartier

quartier Maurepas	12 personnes interrogées
quartier Centre ville	13 personnes interrogées
quartier Poterie	9 personnes interrogées

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à *l'annexe 11* intitulée "caractéristiques de l'échantillon".

c) L'entretien

Lors des entretiens effectués auprès des familles sélectionnées, sept thèmes ont retenu notre attention²⁸ :

1 - **le rapport à l'organisation familiale** repéré à travers le rôle des parents, des grands-parents, des amis ... de l'ensemble des personnes qui peuvent être sollicitées pour dépanner ponctuellement les familles. Nous cherchions à répertorier les solutions mises en œuvre par les parents susceptibles de concurrencer voire de se substituer aux modes de garde institués ;

2 - **le rapport à la connaissance des différentes structures d'accueil**, aux modalités de recherche et aux contraintes rencontrées par les parents lors du choix du mode de garde. Quelles sont les informations délivrées aux parents et quels ont été les réseaux sollicités qui déterminent leur choix ?

²⁸La grille d'entretien est présentée en annexe 8

3 - **le rapport aux critères "objectifs"** susceptibles de déterminer le choix des parents tels que la proximité, le coût, les horaires ... ;

4 - **le rapport aux perceptions et aux représentations** qui se font les parents des différents modes de garde. Nous souhaitons que les parents interrogent les différents modes de garde en fonction de leur propre expérience. Il s'agissait pour nous d'appréhender et d'évaluer la pertinence de l'opposition entre l'individuel et le collectif. De même, nous souhaitons savoir si les compétences professionnelles du personnel opérant dans les différentes institutions étaient jugées similaires entre les différentes structures d'accueil ;

5 - **le rapport à la dimension économique et financière** des différents modes de garde susceptibles de déterminer le choix des parents. Nous avons interrogé les familles sur leur connaissance des différentes prestations d'aides financières et sur le coût supposé des différents modes de garde. Le coût financier a-t-il influencé de manière décisive le choix des familles ?

6 - **le rapport à l'histoire individuelle des familles.** Il s'agissait de répertorier les événements significatifs (inactivité, temps partiel, déménagement, naissance ...) qui ont donné lieu à de nouvelles adaptations au sein de l'organisation familiale ;

7 - enfin, le dernier thème aborde la question du **modèle éducatif de référence**. Le projet éducatif des parents est-il suffisamment explicite et formalisé pour guider leur action ou n'intervient-il qu'*a-posteriori* ?

Les entretiens réalisés ont été enregistrés et intégralement retranscrits de façon à restituer le plus fidèlement possible les propos tenus.

L'annexe 12 présente les principales caractéristiques des enquêtés.

Pour accéder aux représentations nous avons coutûme en sociologie de recueillir le discours des intéressés. Le discours est ce qui donne une cohérence à l'action. On prend de la distance pour dire ce que l'on fait, on essaye de trouver une logique, on donne des explications. En matière d'éducation, en l'occurrence lorsqu'il s'agit de choisir un mode de garde, on tend pourtant à agir souvent en prenant "les choses comme elles viennent" sans les analyser nécessairement sur le moment. Dès lors, le discours présente des limites

puisqu'il peut aussi devenir un simple moyen de justification et servir à convaincre *a posteriori*. De plus nous savons que dire et faire sont différents. On ne dit pas vraiment ce que l'on fait tout comme on ne fait pas vraiment ce que l'on dit.

Pour accéder aux représentations des parents nous ne pouvons pas nous en tenir à la seule verbalisation, d'autant que face à la parole tous les parents n'ont ni les mêmes dispositions ni les mêmes expériences. Il nous paraît nécessaire de dépasser le discours pour rechercher au delà des faits recensés et des opinions émises, ce que signifie socialement et culturellement les comportements des parents.

2 - La méthode d'analyse des entretiens

Cette analyse s'efforce d'éprouver la pertinence des hypothèses préalablement formulées sur la représentation du mode de garde et du rôle de parent.

Pour traiter des représentations, rendre intelligibles et ordonner les propos des parents, nous avons privilégié une procédure d'analyse des entretiens qui distingue deux niveaux :

- le premier niveau d'analyse consiste à saisir les raisons qui motivent le choix de tel ou tel mode de garde que nous considérerons comme autant de critères objectifs du choix. C'est par la restitution de ces critères objectifs qu'il va nous falloir commencer.

- le second niveau d'analyse distingue ce choix du traitement singulier de la situation par le parent lui-même. Ce second niveau traite du sens donné à l'action.

Cette méthode d'analyse doit nous conduire à définir le mode de garde comme le produit :

- de la dimension des possibles que représente l'offre de garde dans un quartier ;
- des exigences matérielles, familiales, professionnelles qui s'imposent aux parents ;
- et de la dimension imaginaire de l'éducation qu'ils y incorporent.

Nous serons, par la suite et notamment en conclusion de ce rapport, amenés à rapporter cette signification accordée par les parents au mode de garde, à la manière dont les responsables et les professionnels appréhendent et formalisent les finalités de leur action.

Précisons également que les principaux résultats de l'étude et la formulation d'un ensemble de questions demanderont à être débattues avec les commanditaires.

L'annexe 13 restitue trois entretiens dans leur intégralité.

3 - Les quatre types de rationalité qui président au choix du mode de garde

Une des tendances dominantes de la sociologie aujourd'hui consiste à envisager l'individu comme un acteur social qui dispose d'une autonomie d'action et qui est capable d'effectuer des choix. Du point de vue des Sciences sociales, cette capacité de choisir renvoie au concept de rationalité. Par rationalité²⁹, nous entendons désigner les comportements et les actions qui découlent d'une décision, d'un choix, d'une stratégie, d'un calcul, d'une intention... sur la base de plusieurs options possibles. Il va de soi que le caractère rationnel que l'on peut reconnaître à un comportement dépend du point de vue où l'on se place.

On s'accordera à reconnaître qu'un comportement est rationnel³⁰ quand les moyens utilisés par un individu sont en adéquation avec les buts qu'il s'est fixé. L'application de critères objectifs, tels que le coût de la prestation, la proximité géographique ou les horaires procède de cette adéquation entre moyens et fins.

Notre analyse se complique du simple fait, d'une part, que le choix des parents combinent plusieurs types de finalités et que, d'autre part, ces buts ne sont pas explicitement fixés ; ils puisent leurs racines dans les systèmes de valeurs et de normes. Les parents choisissent un mode de garde en fonction de ce que leur dictent leurs valeurs et les principes éducatifs auxquels ils adhèrent. Pour M. Weber, leur comportement est rationnel en valeur.

L'interprétation des comportements parentaux en terme de rationalité purement finalisée, fonctionnelle, résiste à l'épreuve des faits observés. Il existe des choix raisonnés en terme d'avantages/inconvénients mais l'emprise du seul choix économique fait exception dans notre échantillon. Plusieurs principes explicatifs se combinent. Nous en avons retenu quatre et nous avons cherché à repérer comment ils s'agencent et se hiérarchisent du point de vue des parents.

1 - La rationalité marchande³¹ : le choix est guidé par une rationalité de type coûts/avantages ; les parents réagissent aux mesures de solvabilisation et

²⁹Les facettes de la rationalité. Guy Bimont. *Sciences Humaines* n°66 - novembre 1996.

³⁰Par rationalité nous entendons ici le simple fait d'établir des causalités ; cette rationalité est finalisée lorsqu'elle est tournée vers un but à atteindre.

³¹ Les quatre principes qui guident les actions des parents s'inspirent des principes de légitimité utilisés par Luc Botlanski et Laurent Thévenot et qu'ils désignent par cités ou mondes. *De la justification ; les économies de la grandeur*. Coll. Gallimard 1991.

s'orientent vers le mode de garde individuel. Ces cas existent mais ils sont minoritaires dans notre échantillon.

2 - **La rationalité de type civique** qui dénote un attachement à la société globale. A travers le mode de garde, le parent négocie l'appartenance de son enfant au tout social ; il contractualise symboliquement le lien social.

3 - **La rationalité de type domestique** employé ici au sens étymologique de *domus* "maison", renvoie à la vie en famille, à la maison et valorise le petit groupe ; la famille représente le lieu d'épanouissement individuel et symbolise l'attachement de l'individu à un réseau de proximité, à un groupe d'appartenance.

4 - **La rationalité de type performantiel**. La bonne adéquation des moyens et des fins est ici mise en avant comme principe d'efficacité pratique ou comme principe d'efficience. Les compétences professionnelles procèdent de cette bonne fonctionnalité.

Aucun de ces quatre types de rationalité ne suffit à lui seul à expliquer le choix des parents. Pour comprendre leurs comportements et saisir par delà les raisons affichées, les véritables mobiles qui gouvernent leurs façons de penser et d'agir il faut compter avec plusieurs types de rationalités. Les parents se réfèrent à plusieurs types de rationalité qui s'articulent et ces combinaisons dessinent une palette de comportements sociaux.

IV - L'intérêt porté aux questions d'éducation.

Ce qui nous apparut fondamental dans les réponses des parents, nonobstant leurs appréciations inévitablement dissonnantes, c'est l'intérêt porté à l'éducation des jeunes enfants. Tout d'abord, il faut dire que les parents ont accepté l'entretien sans résistance. Bien entendu, comme il se doit, quelques rendez-vous se sont soldés par des absences, mais ils font figure d'exception. Alors que l'on s'attend toujours à ce que les mères de famille se sentent plus responsables des questions d'éducation, au contraire, nous avons souvent été reçus par les pères de famille qui, à plusieurs reprises, ont répondu seuls aux questions. Par ailleurs, les deux parents ont fréquemment participé à l'entretien et, dans la plupart des cas, chacun d'eux a tenu à exprimer son point de vue.

Nous leur en sommes reconnaissants de nous avoir permis d'accéder ainsi à leurs représentations, de nous avoir fait part de leurs volontés, de leurs doutes, de leurs expériences et des valeurs humaines qu'ils entendent promouvoir à travers leur rôle de parents. Nous les remercions pour cette précieuse collaboration ainsi que pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Pour rendre intelligible le choix des parents nous avons cherché à le déconstruire. Cette déconstruction, nécessaire pour les besoins de l'analyse, distingue différentes étapes qui vont être considérées séparément, chacune en tant que telle. Ces différents moments ne se succèdent pas nécessairement dans le temps mais coexistent, s'influencent les uns les autres et concourent à l'élaboration du jugement.

Puis, afin de comprendre ce qui renseigne intuitivement les parents, nous avons analysé les valeurs et les principes éducatifs que mettent en lumière les pratiques qu'ils nous décrivent. Nous avons été particulièrement attentifs aux principes de justification que les parents développent pour légitimer un choix qu'ils présentent comme délibéré. Or, nous avons remarqué que ces parents ne font jamais taire complètement leurs inquiétudes et ne cessent de s'interroger sur la justesse de leur choix. Du reste, la tendance générale consiste à rechercher une justification de son choix dans la réalité vécue.

La question du mode de garde est empreinte d'une charge émotionnelle vive que la situation d'entretien exacerbe en soumettant les parents à l'épreuve

de la justification. Ceux-ci se trouvent ainsi placés en situation d'argumenter leur choix en faisant clairement apparaître les modèles et les valeurs éducatives qu'ils déploient et les principes qui les guident. Soumis à cette contrainte de justification lors de l'épreuve que constitue l'entretien semi-directif, le choix du mode de garde laisse clairement apparaître des raisons objectives et des principes supérieurs communs qu'il convient de définir. La compréhension des modèles éducatifs et des rationalités qui les sous-tendent en dépendent.

Il convient de souligner également que tout mode de garde confondu, l'appréciation portée par les parents est globalement positive. Leurs discours traduisent une opinion globalement favorable bien qu'ils n'aient pas tous les mêmes raisons d'être satisfaits. Nous prendrons connaissance de l'hétérogénéité de ces points de vue au fil de l'analyse.

Les parents de notre échantillon sont, en effet, dans leur grande majorité, satisfaits du mode de garde qu'ils ont retenu pour leurs enfants. De manière générale, ils ont été peu nombreux à changer de mode de garde depuis que leur enfant a été confié à une structure. Certes, la recherche d'un mode de garde reste difficile et, parfois même, rebute certains parents qui se sentent pris en otage dans le jeu de l'offre et de la demande sans pouvoir toujours satisfaire leurs propres aspirations. Et pourtant, en raison notamment du contexte de crise de l'offre de garde, pressenti plus particulièrement au centre ville, les parents, loin de s'irriter de la situation, se félicitent plutôt d'avoir obtenu un résultat.

"Je trouve qu'on a eu de la chance"

Beaucoup de parents éprouvent ce sentiment d'exception. Cette appréciation décrit, en outre, une logique individualiste tant elle se limite à la satisfaction d'exigences individuelles. Il est vrai que la recherche du mode de garde revêt un caractère strictement personnel. Les parents conçoivent d'abord leur choix en fonction de leurs exigences familiales et en référence aux caractéristiques de l'offre de garde dans leur quartier. Il est vrai aussi qu'il ne nous a été fait part d'aucune mobilisation des parents ou velléité d'action collective dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, à l'exception toutefois de la mise en œuvre d'un lieu de rencontre entre parents et enfants, à l'extérieur de la ville, par l'une des mères de famille rencontrées.

VI - Les raisons objectives prises en compte pour sélectionner un mode de garde

Elles sont au nombre de trois :

- 1 - le coût de la prestation,
- 2 - la proximité géographique entre le lieu de résidence et le lieu de garde,
- 3 - la conformité des horaires.

1 - L'influence du coût sur le choix du mode de garde

Lorsqu'une prestation propose un prix qui défie toute concurrence, c'est-à-dire lorsque parmi les modes de garde possibles, le coût de l'un d'entre eux fait valoir un écart significatif, les parents rejettent *de facto* toutes autres alternatives.

Cet écart intéresse plus volontiers deux publics :

- les familles aux revenus modestes pour lesquelles la crèche collective ou la crèche familiale ont un coût attractif ;
- les familles aux revenus moyens et supérieurs pour lesquelles le mode de garde au domicile d'une assistante maternelle s'avère beaucoup moins coûteux que la crèche collective ou familiale, en raison des mesures d'aides financières associées à ce mode de garde.

Ceci étant, pour les parents qui se situent à la limite supérieure de l'échelle des revenus, le coût des crèches collectives et familiales produit un effet dissuasif évident. Seuls les parents qui disposent de très hauts revenus et/ou qui ont pris parti pour un projet éducatif fort, résistent au chant des sirènes. L'écart entre le montant de la garde au domicile d'une assistante maternelle agréée et le montant de la garde à la crèche collective ou à la crèche familiale avantage nettement l'assistante maternelle libre, dès lors que la famille qui confie son enfant dispose de revenus moyens. Cette situation est doublement pénalisante pour les crèches, d'une part, parce que leurs équilibres gestionnaires s'en trouvent directement affectés et, d'autre part, en raison de la

ségrégation sociale qui risque à terme d'affecter le public de ces structures dès lors cantonnées à l'accueil des familles les plus modestes.

Du reste, cette ségrégation sociale que révélait déjà notre précédent travail sur les publics fréquentant les crèches, commence à être perçue puisqu'à la question concernant la perception qu'ont les parents du public qui fréquente les crèches, quelques uns d'entre eux nous ont répondu qu'ils s'agissaient "des familles les plus pauvres" et "des familles les plus riches".

Par ségrégation, nous entendons désigner la séparation, de fait, des catégories sociales qui, prises au jeu des incitations financières, choisissent un mode de garde en fonction de leurs revenus. Ainsi, pour les familles qui se situent au sommet de l'échelle des revenus établie pour la tarification les crèches (cf. Annexe 9), c'est-à-dire au delà de 25 000 francs par mois pour un couple, les crèches sont sévèrement concurrencées par les assistantes maternelles libres. Or, pour les parents appartenant à cette tranche de revenus, et plus particulièrement encore pour ceux qui n'ont qu'une vague idée de l'offre de garde ou encore qui ne manifestent aucune préférence pour un modèle éducatif, le coût apparaît être le principal critère de comparaison des modes de garde. La rationalité marchande de type coût/avantage supplante ici tout autre type de rationalité et s'exerce au détriment des valeurs éducatives.

Il faut rappeler toutefois que, seule une faible minorité des parents enquêtés, nous a indiqué avoir sélectionné son mode de garde essentiellement en raison du coût, et que ce sont presque toujours des situations où les prix de revient entre modes de garde attestent un écart significatif.

Pourtant, l'argument financier pèse lourd dans les débats entre parents et suscite des tensions au sein du couple. Nous avons pu observer que pour contrer le critère financier, le parent récalcitrant à l'argumentation gestionnaire est amené à formaliser son projet éducatif, ses objectifs et les moyens qu'il pense juste de mettre en œuvre pour y parvenir. Sa démonstration ne porte, en définitive, que lorsqu'il parvient à faire entendre à son conjoint que tel ou tel mode de garde est le plus efficace du point de vue des valeurs éducatives qu'il entend donner à l'enfant. Mais il faut admettre que le combat est rude.

Parmi les familles que nous avons rencontrées, rares sont celles qui calculent au franc près et choisissent le "moins disant financier". Cette observation va tout à fait à l'encontre de la perspective gestionnaire à travers laquelle on a souvent tendance à interpréter le choix des parents.

“ VOUS SAVEZ IL Y A DES GENS QUI CHERCHENT PARTOUT A GAGNER, A GRAPPILLER.. QUI SAVENT D’AILLEURS TRES TRES BIEN OU SONT LEURS DROITS, QUELLES SONT LES CHOSES DONT ILS PEUVENT BENEFICIER.. NOUS ON A PAS VRAIMENT CET ESPRIT LA. NOUS ON A FAIT DES DEMARCHES, ON A REMPLI DES DOCUMENTS COMME ÇA, SANS TROP SAVOIR CE A QUOI ON ALLAIT AVOIR DROIT. EN FAIT ON A ETE LES PREMIERS SURPRIS DE SE RENDRE COMPTE QU’ON ALLAIT AVOIR DROIT A CECI A CELA. ET FINALEMENT ON A TROUVE ÇA TRES BIEN CAR IL Y A DES TAS DE CHOSES FINANCIEREMENT AUXQUELLES ON NE PENSE PAS TOUJOURS TRES BIEN, DES TAS DE CHOSES QUI COUTENT, ET FINALEMENT CETTE SOMME LA, C’EST VRAI QU’ELLE NOUS SERT. C’EST PAS UN TRUC EN L’AIR, C’EST DE L’ARGENT QUI EST DEPENSE MALGRE TOUT, ET DANS L’INTERET DU PETIT, MAIS C’EST VRAI QUE ÇA NOUS A FAIT PLAISIR.... MAIS ON NE L’A PAS FAIT SCIEMMENT, ON NE L’A PAS FAIT PARCE QUE C’ETAIT CALCULE, PARCE QU’ON AVAIT COMPARE QU’AVEC LA CRECHE C’ETAIT PLUS INTERESSANT POUR NOUS, HONNETEMENT NON, C’EST VRAI QU’ON S’EST DIT PEUT-ETRE QUE CE SERAIT PLUS INTERESSANT POUR NOUS, MAIS HONNETEMENT, ÇA N’A PAS ETE PLUS LOIN, ÇA N’A PAS ETE PREMEDIATE, ON L’A FAIT SURTOUT PARCE QUE PSYCHOLOGIQUEMENT POUR MOI CELA ME SEMBLAIT MIEUX QUE ALEXANDRE AILLE CHEZ CETTE DAME, ET PUIS VOILA.. ” (1)

Même si les parents ne se déterminent pas uniquement par rapport au coût, ils savent néanmoins se situer dans la fourchette des prix pratiqués et connaissent le mode de garde le plus avantageux dans leur situation. Ne soyons pas naïfs, dans le contexte économique actuel les parents comptent mais ne s'en laissent pas conter. En effet, s'il se dégagent des échanges entre parents ou entre collègues de travail, l'idée que *"chez les assistantes maternelles agréées c'est moins cher"*, cette opinion est aussitôt nuancée par les parents qui fréquentent la crèche familiale. Ces derniers remarquent, par exemple, que le coût de la garde ne couvre pas tout à fait les mêmes services. En effet, le matériel fourni par l'assistante maternelle de la crèches familiale, ne l'est pas toujours chez une assistante maternelle libre. De même, la crèche familiale prévoit le remplacement de l'assistante maternelle si nécessaire durant les vacances, et puis, le coût des heures supplémentaires n'a pas lieu d'être en crèche familiale laquelle applique le système du forfait mensuel... Le débat, loin d'être clos, montre bien que les parents sont sensibles à la rationalité marchande. Néanmoins, la seule prise en compte de la rationalité marchande ne suffit pas à résoudre tous les problèmes soulevés par la garde d'enfant.

“ OUI,OUI, J’AI DES EXEMPLES AUTOUR DE MOI, ON DIT QUE C’EST PLUS CHER. OUAIS, CAR ELLES PRENNENT DES TAS DE PETITS TRUCS À CÔTÉ, BON ET PUIS IL Y A QUELQUE CHOSE DE TRÈS TRES BIEN AVEC CE MODE DE GARDE, C’EST LES VACANCES, BON TU PRENDS DES VACANCES QUI NE SONT PAS FORCÉMENT LES MÊMES QUE L’ASSISTANTE MATERNELLE, ET LA CRÈCHE DOIT FORCÉMENT TROUVER QUELQU’UN D’AUTRE POUR CORALIE, POUR PAS PASSER

OUTRE, ILS SONT OBLIGÉS DE TROUVER QUELQU'UN DÈS LORS QUE LA NOURRICE N'EST PAS DISPONIBLE À CES DATES DE VACANCES, OU QU'ELLE N'A PAS ENVIE DE PRENDRE SES VACANCES À CES DATES LÀ, ALORS QUE QUAND ON A UNE ASSISTANTE MATERNELLE PRIVÉE, IL FAUT S'ARRANGER POUR LES VACANCES, MOI JE SAIS QUE J'AIME BIEN FRACTIONNER MES VACANCES DE FAÇON À EN AVOIR TOUT LE TEMPS....DONC C'EST VRAI QUE CE N'EST PAS L'AVIS DE TOUT LE MONDE, IL Y EN A QUI PRENNENT UN MOIS, MOI ÇA M'ARRIVE TRÈS RAREMENT, À MOINS QUE JE SOIS OBLIGÉE, ET DONC LA CRÈCHE C'EST L'AVANTAGE...C'EST SUPER, ILS SE CHARGENT DE TROUVER QUELQU'UN, ON N'A PAS ÇA À S'OCCUPER..

Q : DONC EN FAIT, IL Y A L'IDÉE DE SOUPLESSE ET DE CONTRAT

R : VOILÀ

Q : OUI, SINON VOUS ME PARLIEZ DES PETITES CHOSES QU'ON RAJOUTE AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES. C'EST QUOI CES PETITES CHOSES ?

R : AH ! CES PETITES CHOSES, C'EST LES FRAIS POUR LA TOILETTE, C'EST LES FRAIS DE NOURRITURE QUI À MON AVIS SONT TRÈS ÉLEVÉS, OUI JE LE SAIS CAR J'AI UN BUDJET NOURRITURE POUR CORALIE, FRANCHEMENT...ELLES EXAGÈRENT UN PETIT PEU, ET TOUTES CES PETITES CHOSES QU'IL FAUT FOURNIR EN PLUS, GENRE LIT PLIANT...PARC, LES JOUETS QU'IL FAUT TRIMBALER TOUT LE TEMPS, ALORS QUE LÀ C'EST BIEN, ON A RIEN À EMMENER, À PART LA POUSETTE ET LES CHANGES, SINON TOUT EST SUR PLACE, ÇA ÉVITE DE TOUT TRIMBALER ET DE TOUT ACHETER EN DOUBLE AUSSI " .(16)

Pour être tout à fait complet sur la question du coût, il faut évoquer également la question des négociations financières des parents avec leurs assistantes maternelle. L'embaras des parents pour ces questions suffit à montrer que la rationalité marchande, bien que présente, ne s'impose pas de manière hégémonique.

Pour clore sur cette question, nous dirons que le critère financier est essentiel dans la prise de décision des parents mais, dans la grande majorité des cas, il ne suffit pas à déterminer leur choix.

2 - La proximité géographique est une composante essentielle de la qualité de vie.

La **proximité** du lieu d'accueil de l'enfant et du domicile des parents influe sur le choix. Ce critère est même incontournable pour certains parents du centre ville qui, en raison d'éminents problèmes de stationnement, se déplacent exclusivement à pied. Dans les quartiers périphériques, se pose la question du bus qui n'est guère facile d'accès pour de jeunes enfants lorsqu'ils se déplacent en poussette.

Seules quelques familles enquêtées ont choisi de faire garder leur enfant à proximité de leur lieu de travail mais pour l'une d'entre elle, c'est la personnalité de l'assistante maternelle chaudement recommandée par les collègues de travail, qui a orienté le choix bien plus que la proximité du lieu de travail.

En revanche, à défaut de satisfaire au critère de proximité, les parents recherchent plus facilement une assistante maternelle dans l'axe du trajet domicile - travail.

3 - La conformité des horaires

Si le critère de proximité fait fonction de cerise sur le gâteau, la question des horaires intervient, en revanche, de manière bien plus discriminante dans le choix du mode de garde.

La stricte observation des horaires des crèches collectives

En effet, lorsque les heures d'ouverture des crèches collectives sont incompatibles avec les horaires de travail que nécessitent certaines professions, comme celle d'infirmière ou d'employé au nettoyage ou aux transports, par exemple, les parents qui s'orientaient d'emblée vers un mode de garde collectif abandonnent ce projet. Cependant, leur premier contact avec la crèche ou leur quête de renseignements concernant le fonctionnement des structures collectives les amènent à découvrir l'existence des crèches familiales. Les parents séduits par un mode de garde collectif, trouvent dans cette formule un compromis auquel ils consentent sans peine. Il en va de même lorsque leur projet de crèche collective se voit remis en cause par l'absence de places disponibles. Le transfert de la demande vers les crèches familiales est alors courant. On peut signaler, au passage, que c'est souvent la rencontre avec la crèche collective qui guide les parents vers la crèche familiale.

De plus, en cas de retard fortuit des parents, les horaires de la crèche collective ne laisse aucune alternative. Cette stricte observation des horaires conduit certains parents à choisir plutôt l'assistante maternelle qui offrira une solution palliative.

Seules les assistantes maternelles sont en mesure d'accueillir les enfants dont les parents travaillent selon des horaires dits atypiques. A ce propos, on constate que la question des horaires est une des premières modalités discutées

avec l'assistante maternelle. Mais plus l'offre de garde est restreinte et plus il est difficile de trouver une assistante maternelle qui accepte d'accueillir un enfant très tôt le matin ou de le garder tard le soir.

“ LA CRÈCHE COLLECTIVE, C'EST AU NIVEAU DES HORAIRES QUE ÇA POSAIT PROBLÈME, CAR ÇA N'OUVRE QU'À 7H30, ET COMME MOI, C'EST PAS LA PEINE, JE COMMENCE À 7H, DONC C'EST PAS MOI QUI L'AURAIT EMMENÉE, C'ÉTAIT MON AMI, ET LE PROBLÈME, C'EST QU'IL EST INTÉRIMAIRE ET QU'IL N'EST PAS TOUJOURS SUR RENNES, ÇA VA, MAIS QUAND C'EST À 8H EN DEHORS DE RENNES, 7H30, C'EST TROP JUSTE. C'EST POUR ÇA QUE JE VOULAIS UNE ASSISTANTE MATERNELLE, CAR AU NIVEAU DES HORAIRES, C'EST PLUS SOUPLE PARCE QU'À LA LIMITE, ON PEUT LEUR EMMENER LE PETIT À 7H, VOIRE 6H30 ”. (12)

Les horaires des crèches collectives rebutent les parents qui ne sont pas en mesure de se plier strictement aux heures d'ouverture et de fermeture de la structure. De ce point de vue, la crèche familiale souvent assimilée à la crèche collective, renvoie la même image d'horaires rigoureux alors que l'idée inverse de flexibilité est attachée à l'assistance maternelle agréée.

Ce point de détail concernant les horaires des crèches nous paraît néanmoins symbolique car il contribue amplement à forger les représentations des parents. Parce qu'elles ont des horaires fixes que l'on ne peut manquer d'observer, les crèches sont pour certains parents assimilées à la fonction publique et destinées prioritairement aux fonctionnaires *“parce qu'ils ont des horaires fixes”*. De même que pour quelques parents, *“l'esprit crèche”*, évoque le service public. Cette image qui tend à façonner l'idée que l'on se fait du public de la crèche désigne aussi, en creux, ceux à qui elle n'est pas destinée. C'est aussi cette image que véhiculent les informations échangées de bouche à oreille.

La manière d'aborder la question des horaires laisse poindre une première ligne de partage entre une rationalité de type civique qui s'inscrit en référence à l'intérêt général et une rationalité de type domestique qui préside à la définition de normes particulières.

“ LE PROBLÈME C'EST QUE DANS CES STRUCTURES COMME ÇÀ ELLES ONT L'ÉSPRIT CRÈCHE, C'EST-À-DIRE QUE Y A DES PERSONNES QUI ONT DES HORAIRES, MAIS BON ELLES N'ACCEPTENT PAS L'ÉCART QU'UNE ASSISTANTE MATERNELLE INDÉPENDANTE ACCEPTE. ” (28)

Une plus grande amplitude d'ouverture de la crèche collective offrirait sans doute aux parents une meilleure adaptation à leur propre organisation et un plus grand respect de leur mode de fonctionnement familial. Toutefois, les parents tiennent à préciser qu'une plus large amplitude d'ouverture de la

crèche n'entraîne pas, pour autant, une augmentation du temps de présence de l'enfant.

C'est la capacité de la crèche à prendre en compte les changements qui affectent les modèles familiaux dont nous avons traité en introduction de ce rapport, que l'on qualifie ici de souplesse. Ainsi, nous avons vu que le développement de l'activité féminine doublé de l'absence de réseaux de solidarité familiale proches, notamment, nécessitent de plus en plus de modes de garde adaptés aux débordements d'horaires de travail des parents, aux maladies des enfants ... pour tout dire à l'imprévu. La souplesse devient alors synonyme de meilleure qualité de vie familiale qui participe à son tour au bon équilibre des parents et des enfants. Pour autant, cette souplesse ne remet pas en cause, loin s'en faut, la nécessité d'une réglementation et de son respect dans les structures collectives, ne serait-ce que pour garantir la qualité de vie des professionnelles. Elle plaide simplement pour l'aménagement d'un espace d'échanges et de mise en perspective des intérêts réciproques à la marge de la réglementation actuelle.

Pour en terminer avec les raisons objectives prises en compte dans le choix d'un mode de garde, nous dirons que ce qui nous apparaît fondamentalement en jeu dans les appréciations portées par les parents, c'est la connaissance vague de l'offre. La politique éducative menée par les différents modes de garde, le projet éducatif mis en œuvre par chaque structure et la manière dont celle-ci entend jouer son rôle éducatif n'est pas explicite pour tous les parents.

Pour les parents qui affichent une préférence pour un modèle éducatif, l'application des trois critères objectifs analysés précédemment les conduit à sélectionner une structure. Les autres se laissent guider par la recherche de la meilleure combinaison de ces trois critères.

La sélection du mode de garde doit ensuite franchir le barrage de l'accueil et de la disponibilité de la structure choisie. En ce qui concerne les crèches collectives, tout d'abord, c'est l'acceptation de la demande qui fixe le dénouement. Ou la candidature est acceptée et l'affaire est réglée, ou la candidature est rejetée et il faut chercher ailleurs. L'image des crèches collectives faisant valoir de longues listes d'attente et qui requièrent une inscription longtemps à l'avance est encore tenace. Cette représentation du mode de garde collectif suffit à en dissuader plus d'un qui s'orientent alors vers le mode de garde individuel dont on pressent peut être la plus grande

souplesse en raison de la négociation interpersonnelle entre l'assistante maternelle et les parents.

Les parents qui, pour des raisons diverses (incompatibilité des horaires, manque de places ...), n'ont pas pu accéder à la crèche collective s'orientent souvent vers la crèche familiale.

En ce qui concerne le mode de garde individuel, c'est l'épreuve du choix de l'assistante maternelle qui se dessine. Les échanges d'informations et d'expériences entre collègues de travail constituent alors une source d'information importante. De même, les renseignements collectés par le biais de sa propre famille et de son entourage servent souvent à repérer les assistantes maternelles de son quartier. Même lorsque les parents s'adressent aux services sociaux pour se faire remettre la liste des assistantes maternelles ou participent aux réunions d'information organisées par les Relais Assistantes Maternelles (informations sur les aides financières et remise de la liste d'assistantes maternelles), leur objectif est souvent de choisir un mode de garde dans le prolongement de la sphère domestique. Ce mode de garde perçu comme intégrateur, conforte l'identité sociale et culturelle des parents qui poursuivent une rationalité de type domestique. On a pu constater, en effet, que les parents qui utilisent ces circuits se déterminent très majoritairement pour une garde au domicile d'une assistante maternelle agréée.

En revanche, lorsque le choix des parents est guidé par une rationalité de type civique et un engagement en faveur de valeurs communautaires par exemple, ils sollicitent directement les crèches.

Notons cependant que ce ne sont que des tendances.

VII - Les raisons subjectives qui participent au choix du mode de garde

1 - Les principes éducatifs de référence

Le choix du mode de garde suppose la capacité de concilier, à la fois, l'organisation familiale et professionnelle et les modèles éducatifs à promouvoir. Chaque parent doit composer avec un principe de réalité qui correspond globalement aux raisons objectives (*composition familiale, conditions économiques et sociales, habitudes de vie, organisation matérielle et professionnelle, horaires, coût...*) que nous avons examiné au chapitre précédent et qui commandent le choix d'un mode de garde. Ces raisons objectives orientent le choix mais ne suffisent pas à le légitimer. Chaque parent se définit, en outre, par son origine culturelle et sociale, son appartenance à un groupe social donné (*famille, voisinage, milieu social ...*), son histoire personnelle, toutes choses qui définissent des valeurs, des normes, des représentations, des manières d'être et orientent leurs manières d'envisager l'éducation. Ces caractéristiques que l'on qualifie d'individuelles renvoient également au registre des valeurs et des normes collectives.

Nous tenons à réaffirmer, ici, notre parti pris théorique qui consiste à rompre avec une conception déterministe pour laquelle le choix du mode de garde ne se ferait qu'au regard des contraintes objectives, pour s'intéresser, de près, à la manière dont le parent traite une situation singulière et lui donne sens.

On peut observer, qu'au moins pour le premier enfant, le choix du mode de garde échappe à tout principe de réalité puisqu'en tout état de cause, le parent est amené à comparer et à sélectionner des modes de garde sans en connaître précisément le contenu. Il en découvre progressivement la réalité. C'est précisément la mise en œuvre de son choix qui conduit le parent à élaborer un jugement. Il est frappant de constater, à ce propos, combien les parents s'efforcent, en situation d'entretien, de rendre compte, preuve à l'appui, de la justesse de leur choix, un peu comme s'ils mesuraient à contre temps, la gravité de la décision. On pourrait dire, pour faire court, que ces parents ne choisissent pas en connaissance de cause. On peut penser qu'ils mesurent

d'autant l'importance du facteur "chance" que le discernement qui préside au succès ou à l'insuccès d'un mode de garde leur a manqué.

Par conséquent, et nous l'avons déjà souligné, le discours des parents tend toujours à justifier leur choix. Il va sans dire que reconnaître une erreur de jugement laisse entendre qu'il puisse y avoir mal être pour l'enfant, or cette situation, insoutenable pour le parent, justifie le retrait immédiat de l'enfant.

2 - Affinité ou vague idée

Pour repérer le mode de garde de référence, nous avons distingué un premier niveau de l'ordre de la résonance qu'éveille intuitivement, en chacun des parents, la question de la garde.

On peut ainsi établir une première séparation entre les parents qui ont une idée précise du mode de garde qu'ils vont retenir, et ceux qui ne savent pas. Les démarches engagées et les intérêts spécifiques de ces différents parents systématisent cette séparation.

a) Un rapport d'affinité avec un modèle éducatif

Ces parents éprouvent d'emblée une certaine attirance pour un mode de garde. Chez eux, les modèles éducatifs se structurent autour de l'opposition individuel/collectif. Ce découpage est bien entendu redevable à la présupposition individuel/collectif qui organise l'offre de garde. Mais, plus fondamentalement, un modèle éducatif collectif ou un modèle éducatif qui fait une plus large place à la personne et à l'individualité, traversent les représentations, les discours et les actions de légitimation.

Ce schéma binaire aide le parent à choisir un mode de garde et le guide vers une structure. La majorité des parents enquêtés nous ont déclaré s'être ainsi orientée vers un mode de garde particulier. En tout état de cause, l'attirance pour un mode de garde n'invalide pas une recherche plus large d'informations sur les autres modes de garde. Il y a tout lieu de constater, pourtant, que les informations collectées (auprès des RAM notamment) viennent presque toujours conforter le choix initial.

Les raisons objectives participent bien sûr de la décision mais elles ne déterminent pas, à elles seules, le choix du mode de garde ; elles s'intègrent au modèle éducatif de référence.

Nous pouvons joindre à ce groupe les parents qui ont une conviction mais souhaitent prendre une décision en toute connaissance de cause et font le

tour de la question avant de se déterminer : visitent les crèches, assistent aux réunions d'informations des RAM, contactent quelques assistantes maternelles. Ces parents représentent une minorité de notre échantillon. Leur décision est longuement réfléchie (ils souhaitent peser le pour et le contre)

b) Se laisser guider par la satisfaction d'exigences concrètes

Ici le choix est avant tout guidé par les exigences à satisfaire, par les raisons objectives plutôt que par un modèle éducatif, comme chez les précédents. Ce qui nous apparaît fondamental dans la détermination de ces parents qui n'ont qu'une vague idée du modèle éducatif à promouvoir, c'est que leur choix se fait, d'une part, en toute ignorance de la politique éducative menée par les différents structures de garde. Par politique nous entendons désigner ici le projet éducatif mis en œuvre par chaque structure et la manière dont celle-ci entend jouer son rôle éducatif. D'autre part, ce choix privilégie les raisons objectives tels que les horaires, la proximité du lieu de garde et du lieu de résidence des parents, le coût ... tandis que l'influence du modèle éducatif paraît secondaire. Les raisons objectives guident la décision qui s'inscrit dans la perspective utilitariste du meilleur rapport avantages/inconvénients.

Les parents sans conviction éducative affirmée se renseignent auprès de la mairie notamment ; cette dernière les oriente vers les services sociaux. Ces parents, pour lesquels le choix d'un mode de garde ne s'est pas imposé d'emblée, sont certainement plus sensibles à l'information délivrée par les Relais Assistante Maternelle et choisissent aussi plus souvent de faire garder leur enfant au domicile d'une assistante maternelle agréée. Les RAM accueillent, somme toute, les parents les moins déterminés et qui souhaitent acquérir une plus grande lisibilité des structures d'accueil existantes.

Pour conclure sur ce point, nous retiendrons que le principe qui guide les parents dans le choix du mode de garde dévoile deux types de rationalité. Il s'agit, pour les uns, d'une rationalité de type évaluative fondée sur des valeurs civiques ou domestiques, guidée par la réalisation d'un modèle éducatif et de la promotion de ces valeurs. Alors qu'il s'agit pour les autres, d'une rationalité de type pratique et performantiel qui vise à rechercher le meilleur ajustement entre le mode de garde et l'organisation domestique. Par rationalité performantielle, nous entendons définir ici une approche en terme de moyens et de fins, d'objectifs et de résultats, évalués uniquement au regard des effets

attendus. Le point de vue adopté ici privilégie l'efficacité de l'organisation. Nous reviendrons sur ces principes lorsque nous analyserons la manière dont les parents entendent jouer leur rôle.

**VIII- Les représentations se structurent
selon une double opposition :
"l'individuel et le collectif "
"les avantages et les inconvénients".**

Bien que cela soit en apparence banal, il convient de souligner que les représentations des modes de garde recourent la ligne de partage entre l'individuel et le collectif.

Les entretiens analysés appellent trois remarques. Premièrement, les appréciations des parents s'élaborent en référence à leur propre expérience et se structurent selon une ligne de partage qui distingue les avantages et les inconvénients. Deuxièmement, les appréciations formulées par les parents à propos d'un mode de garde se recourent d'une manière générale et renvoient à un même ensemble de raisons, de motivations et, par là, d'interprétations. Troisièmement, les opinions s'élaborent toujours par comparaison à un autre mode de garde.

Nous constatons, par ailleurs, que les parents qui adhèrent à un même mode de garde partagent *grosso modo* un même ensemble de valeurs éducatives, de représentations et de manières d'être envers l'enfant. Ils se rejoignent également par les opinions qu'ils émettent sur le mode de garde mais, en revanche, se différencient nettement par leurs trajectoires scolaires et leurs situations socio-professionnelles.

Pour saisir les représentations des parents, nous avons retenu les éléments forts de leurs discours, les éléments répétitifs, ceux sur lesquels ils insistent. Nous avons organisé ces items selon qu'ils désignent des composantes attractives (ce qui plaît) ou, à l'inverse, des composantes répulsives (ce qui rebute ou inquiète). C'est dans cette perspective de l'adhésion ou de la répulsion vis à vis d'une mode de garde, que nous avons repéré ce qui, au plan des représentations voire de l'imaginaire des parents, les attire vers tel mode de garde plutôt que vers tel autre.

Cet inventaire, à la manière d'un catalogue des avantages et des inconvénients, a pour principal intérêt de montrer que les représentations des parents se structurent par contraste, autour de la relation binaire avantages et inconvénients, mais surtout que ces deux pôles composent aussi les deux

facettes d'une même image dont les aspects positifs désignés par les uns correspondent précisément aux aspects négatifs désignés par les autres. Autrement dit, les inconvénients du mode de garde collectif correspondent aux avantages du mode de garde individuel, tout comme, inversement, les inconvénients du mode de garde individuel constituent les avantages du mode de garde collectif.

Par delà les représentations des parents nous verrons, dans le chapitre suivant, que l'analyse de leurs pratiques récuse cette opposition individuel/collectif et fait apparaître une tendance à faire coexister les deux modalités.

La crèche collective

Avantages

- 1 - la socialisation de l'enfant, terme consacré pour désigner l'apprentissage des codes sociaux, l'initiation à la vie en groupe et la préparation de l'entrée à l'école ;
- 2 - le développement de la personnalité de l'enfant, l'éveil, la découverte du groupe, de l'autre ;
- 3 - le développement psycho-moteur ;
- 4 - la proposition d'activités variées comme le chant, la musique, la peinture, le sport ...
- 5 - les équipements : le matériel adapté, les jeux ...
- 6 - les compétences professionnelles et le personnel qualifié ;
- 7 - le projet éducatif et les méthodes nouvelles ;
- 8 - l'assurance de la qualité du service (alimentation équilibrée ...)
- 9 - un milieu accueillant adapté à l'enfant (sécurité, bien être, climat sympathique).

Inconvénients

Ils se mesurent toujours par rapport à la garde individuelle.

- 1 - la relation individuelle entre le personnel et l'enfant est plus distante, moins intense que chez l'assistante maternelle, les relations sont moins affectueuses ;
- 2 - la rupture entre le milieu familial et la crèche est plus accentuée ;
- 3 - les enfants sont davantage exposés à la maladie et à la contamination ;
- 4 - les enfants ne sont pas accueillis lorsqu'ils sont malades ;
- 5 - les relations avec le personnel de la crèche sont moins suivies qu'avec une assistante maternelle ;
- 6 - les enfants sont plus exposés au bruit, au stress, à la fatigue ;
- 7- les horaires sont plus rigides.

L'assistante maternelle

Avantages

- 1 - l'idée de cocon (nid/chaleur/confort/sécurité) domine ;
- 2 - la continuité de la vie familiale et de la vie chez l'assistante maternelle, l'appartenance à la famille, la deuxième famille, la "tata", la "tatie", la "nounou".
- 3 - une relation plus affectueuse, la relation individuelle est privilégiée ;
- 4 - une plus grande disponibilité de l'assistante maternelle (moins d'enfants à garder) ;
- 5 - l'assistante maternelle s'ajuste aux besoins de l'enfant, c'est un mode de garde "sur-mesure", il y a davantage de souplesse (pour l'alimentation, les horaires de sieste) ;
- 6 - les liens se pérennisent au delà de la garde ;
- 7 - la garde péri-scolaire peut être envisagée par la suite ;
- 8 - l'assistante maternelle accueille l'enfant malade ;
- 9 - les relations avec l'assistante maternelle et les parents sont faciles (échanges, bavardages) ;
- 10 - l'ambiance chez l'assistante maternelle est plus calme ;
- 11 - la renégociation du temps de garde est toujours possible ;

Inconvénients

- 1 - le contrat passe avant l'enfant ;
- 2 - l'assistante maternelle adopte une attitude défensive du moins au début, elle impose ses exigences, le contrat n'est pas négociable, le rapport de force s'établit en faveur de l'assistante maternelle ; les difficultés de relations se soldent par le retrait de l'enfant ;
- 3 - le risque de dépossession de son rôle de parent existe ;
- 4 - l'influence de l'assistante maternelle est forte ;
- 5 - la relation financière est prégnante, notamment, en ce qui concerne l'irrégularité des horaires et leur rémunération ;
- 6 - l'espace de vie est réduit ;
- 7 - l'enfant est parfois trop couvé, chouchouté.

La crèche familiale

La crèche familiale dessine un compromis des avantages et inconvénients attribués aux deux autres modes de garde.

Elle a, en outre, la particularité de proposer :

- la médiation d'une structure entre les parents et l'assistante maternelle,
- la rencontre des assistantes maternelles entre elles,
- un encadrement des assistantes maternelles,
- le remplacement de l'assistante maternelle, si besoin.

Nous avons pu observer que ce mode de garde est peu connu des parents. Cette formule de garde s'adresse en priorité aux parents de notre échantillon qui, guidés par un modèle éducatif, se sont adressés aux crèches collectives. Celles-ci ne pouvant répondre à leurs attentes les ont orientés vers la crèche familiale.

Il semble, en outre, que l'intitulé "crèche familiale" introduise une certaine confusion dans l'esprit des parents, précisément parce qu'elle invalide le découpage en terme d'avantages et d'inconvénients qui structure la perception des modes de garde. L'expression "crèche familiale" qui veut rendre compte, à la fois, de la dimension collective et de la dimension familiale, va à l'encontre des découpages habituels. Ceci explique peut être pourquoi, les parents qui s'adressent au RAM et pour lesquels, du moins dans notre échantillon, la structuration des modes de garde selon l'opposition individuel/collectif est la plus faible, ne soient pas en mesure d'envisager le compromis (crèche et famille) entre avantages et inconvénients que propose la crèche familiale.

Les parents retiennent un mode de garde en fonction des valeurs et des principes éducatifs auxquels ils adhèrent. Nous avons montré que leurs représentations se structurent autour de l'opposition individuel/collectif et révèlent une rationalité de type domestique ou de type civique. Nous voyons que cette affinité pour un modèle éducatif se combine ici avec une rationalité

performantielle en intégrant le jeu de l'opposition avantages/inconvénients.

“QUE L'ENFANT NE SOIT PAS CHAMBOULÉ PARCE QUE QUAND IL RENTRE DE LA CRÈCHE, J'SAIS PAS LÀ-BAS C'EST ENCORE FAMILIAL, QUAND ELLE RENTRE ICI, PLUS TARD J'PENSE QUE CE SERA COMME ÇA. ELLE AURA L'IMPRESSION D'ÊTRE LÀ-BAS COMME ELLE EST ICI, QUOI. C'EST SON DEUXIÈME FOYER. ELLE SERA CHEZ SES GRAND-PARENTS ” (28)

“OUI. PARCE QUE JE PENSE QUE CERTAINS ENFANTS ONT BESOIN DE PLUS RELATIONS INDIVIDUELLES TANDIS QUE JE PENSE QU'À LA CRECHE COLLECTIVE... ELLES SONT PAS QUAND MEME DANS LA RELATION A UN ENFANT HEIN. C'EST LA DYNAMIQUE DE GROUPE QUI JOUE AUSSI ET LA RELATION ENTRE LES ENFANTS... MAIS JE PENSE QUE QUAND MEME DANS LES CRECHES COLLECTIVES, JE NE SAIS PAS SI C'EST ENTRE ELLES QU'ELLES SE LE DISENT OU... ON A L'IMPRESSION QUAND MEME DE CERTAINES DAMES QU'Y A CERTAINES DAMES QUI S'ATTACHENT PLUS A TEL OU TEL ENFANT. ENFIN, BON. AVEC UN RAPPORT UN PEU PLUS PRIVILEGIE. MAIS C'EST PEUT-ETRE LES PARENTS QUI INDUISENT ÇA PARCE QUE JE NE SAIS PAS COMMENT ÇA PEUT VENIR MAIS IL N'EMPECHE QUE L'ENFANT DOIT PARTAGER AVEC D'AUTRES...” (10)

C'est la combinaison des valeurs éducatives (rationalité de type domestique ou de type civique) avec la rationalité performantielle de type avantages/inconvénients qui oriente le choix du mode de garde. Lorsque les valeurs éducatives sont faibles, c'est la logique performantielle qui l'emporte.

Les parents les plus exigeants du point de vue du modèle éducatif, c'est-à-dire ceux qui affichent une préférence pour un mode de garde, sont aussi les plus prévoyants. Dans la majorité des cas ils parviennent à leurs fins après avoir insisté pour obtenir une place à la crèche, par exemple, ou après avoir rencontré un grand nombre d'assistantes maternelles dans le but de découvrir "la perle rare".

Les parents sans détermination bien arrêtée, qui ont par conséquent une attitude moins résolue, se laissent plutôt guider par la situation qui s'accorde au mieux avec leur emploi du temps familial et professionnel. Ces parents qui choisissent le mode de garde principalement en raison de son adaptation aux contraintes de leur organisation familiale et professionnelle, se révèlent également les moins exigeants du point de vue du projet éducatif. Il faut toutefois nuancer cette analyse en signalant que les parents qui font ce choix découvrent, tous, l'étendue du problème de la garde avec l'arrivée d'un premier enfant. On peut penser, dès lors, que leur expérience de parent influencera un choix ultérieur. Enfin, ceci explique aussi, peut être, pourquoi

ces parents cherchent en permanence à justifier leur décision et examinent la réalité vécue pour y trouver la confirmation du bon choix. Aucun d'entre eux, en dépit de l'offre de garde insuffisante dans certains quartiers comme le centre-ville, par exemple, ne s'est déclaré avoir été réduit à prendre ce qui se présentait. Ceci voudrait-il dire qu'une moindre détermination des parents quant à la manière dont ils entendent faire garder leur enfant facilite le jeu de l'offre et de la demande. Autrement dit, plus les parents revendiquent un mode de garde préférentiel et plus ils ont de chance d'être déçus, moins ils sont déterminés et plus ils ont de chances d'être satisfaits ou du moins de ne pas être déçus.

IX- La dialectique de l'individuel et du collectif.

Nous avons vu que l'opposition individuel/collectif qui structure les discours des parents, les guide dans la recherche d'un mode de garde. Cependant, l'analyse des pratiques des parents récuse cette explication privilégiée du choix du mode de garde et nous pousse à rompre avec une approche duale pour rechercher la coexistence de ces deux modalités. Aucun des parents rencontrés n'adhère à une seule face, tous jouent de l'ubiquité. Leur choix n'est jamais réductible à une seule dimension, qu'elle soit individuelle ou collective. Rationalité civique et rationalité domestique cohabitent.

Nous avons montré aussi que chaque parent élabore un mode de garde qui intègre l'offre et traite avec ses exigences, répond à ses besoins d'organisation et incorpore sa propre dimension imaginaire de l'éducation. La bonne adéquation des moyens et des fins intervient ici comme principe d'efficacité pratique ou comme principe d'efficience. Le choix des parents est aussi guidé par une rationalité pratique ou performantielle de type avantages/inconvénients.

Chaque mode de garde suppose, par conséquent, un réinvestissement des parents pour combiner ces différentes rationalités. Ceci pourrait peut être expliquer pourquoi, d'une manière générale, le choix du mode de garde est rarement remis en cause par les parents ; il donne même satisfaction dans la grande majorité des cas puisqu'il valide leurs propres représentations de l'éducation. Même si les imperfections demeurent et que, dans certains cas, les tensions sont réelles, aucun constat d'échec n'a été dressé par les parents.

Si nous acceptons que le choix du mode de garde incorpore la manière qu'ont les parents d'élever leur enfant, nous devons aussi nous interroger sur la possibilité d'investissement qu'offrent aux parents les différentes structures.

Nous allons nous intéresser à présent à la manière dont les parents jouent leur place et composent avec les situations de garde qui leur sont données à vivre.

Nous avons vu que les parents choisissent le mode de garde qu'ils jugent le plus adapté aux contraintes de leur organisation familiale et professionnelle. La majorité d'entre eux a quand même besoin d'un certain

temps pour s'organiser, pour surmonter ses préjugés et s'adapter à la nouvelle situation et l'apprécier.

A - La dynamique de l'individuel et du collectif en crèche collective

1 - La rationalité de type civique

Les parents qui choisissent la crèche souhaitent offrir à leur enfant la possibilité :

- d'apprendre à connaître d'autres enfants et à se comporter vis-à-vis d'eux ; cette perception est du reste unanimement partagée par tous les parents quelque soit le mode de garde retenu ;
- de vivre dans un espace adapté et bien conçu où leur enfant pourra bénéficier de toutes les activités et des jeux correspondant à son âge ;
- de profiter de l'encadrement de professionnels compétents.

Le groupe est perçu comme un moyen important d'apprendre à connaître l'autre, d'établir et de partager des valeurs communes. Pour quelques parents, la représentation de ce sentiment communautaire attaché à la crèche puise ses racines dans la solidarité de condition qui caractérise fortement le milieu ouvrier. Les parents choisissent en fonction de ce que leur dictent leurs valeurs et les principes éducatifs auxquels ils adhèrent. Les comportements des parents renvoient ici à la rationalité de type civique.

“ JE SUIS OUVRIER ET JE GARDERAI TOUJOURS MES RACINES, JE PRÉFÈRE QUE L'ENFANT ÉVOLUE DANS UN MILIEU D'OUVRIERS, UN PEU À LA DURE PLUTÔT QUE D'ÊTRE CHOUCOUTER, COUVER, HORS DE QUESTION...

JE SUIS OUVRIER, C'EST UN SYSTÈME OUVRIER QUE J'ADORE, BON, J'A PAS ENVIE D'AVOIR UN GAMIN COUVÉ, POURRI PAR LE POGNON, NON, JE PRÉFÈRE QU'IL VIVE COMME ÇA, D'AILLEURS JE SUIS CERTAIN D'AVOIR DES RÉSULTATS À L'ÉCOLE, ÇA SERA PLUS FACILE POUR LUI D'ALLER À L'ÉCOLE. ” (5)

“ J’SAIS PAS PARCE QU’ILS SONT PLUS OUVERTS SUR LE MONDE, J’PENSE QUE POUR L’ENTRÉE À LA MATERNELLE ILS ONT DÉJÀ VÉCU AVEC 20 GAMINS À CÔTÉ D’EUX, LES REPAS, C’EST TOUS ENSEMBLE DONC À LA MATERNELLE C’EST DÉJÀ PLUS FACILE, ELLE VA RESTER À LA CRÈCHE JUSQU’AU BOUT, JE VAIS LA LAISSER JUSQU’À TROIS ANS, J’PENSE QU’ELLE APPREND BEAUCOUP LÀ-BAS.

A LA CRÈCHE, ILS CHANTENT, ILS FONT DE LA PEINTURE ET PUIS Y A TROIS SECTIONS À LA CRÈCHE, Y A LES PETITS, LES MOYENS ET LES GRANDS, DÈS FOIS ILS VONT CHEZ LES MOYENS, NON ET PIS Y A LES ACTIVITÉS, Y A LE CHANT, ONT LEUR CHANTE DES CHANSONS. ”
(18)

Les parents attendent de la crèche collective qu'elle offre à leur enfant, la possibilité d'acquérir sa propre indépendance, de faire sa place, de rompre aussi parfois avec une cellule familiale restreinte. Il est communément admis que l'entrée à l'école s'en trouvera facilitée. Ceci est peut être plus particulièrement vrai encore pour les parents célibataires qui assument seuls la responsabilité de l'éducation ; la crèche représente un viatique indispensable pour donner à l'enfant la possibilité d'acquérir son indépendance et pour lutter contre leur propre tendance à le retenir près d'eux ou selon leur propre expression "à se l'accaparer".

2 - Le glissement de la rationalité civique à la rationalité performantielle.

La crèche présente un environnement de qualité en raison de la compétence du personnel qui sait, d'une manière générale, se rendre accessible et disponible. Deux arguments essentiels président, d'abord au choix du mode de garde, puis à l'appréciation portée sur la structure, ; ce sont : la qualité du milieu et la compétence du personnel.

La crèche dispose d'un personnel qualifié, disposé à respecter l'épanouissement et la personnalité des enfants, sachant les stimuler, leur donnant les moyens de connaître leur univers par le jeu. Cet environnement, plaisant et de qualité, est d'autant plus apprécié des parents qu'une attention particulière est accordée au développement de chaque enfant. Les parents qui choisissent un mode de garde collectif apprécient particulièrement que le personnel s'adapte aux rythmes de sommeil de l'enfant et y ajustent le moment des repas, par exemple. Ce point est un critère supplémentaire de la qualité du service et des soins accordés à l'enfant.

La prise en compte du caractère individuel de l'enfant vient ici conforter notre problématique du mouvement dialectique de l'individuel et du collectif. Pour les parents, la prise en considération de l'individualité de l'enfant

s'inscrit à l'encontre de la rigidité des principes de fonctionnement couramment associée à la crèche collective. Pour ces parents, accepter la personnalité de l'enfant, aller à son rythme et selon sa propre temporalité est un gage de qualité ; ils s'empressent d'ajouter, du reste, que les crèches collectives n'intègrent pas, toutes, cette dimension individuelle. De même, l'accueil individualisé du matin laisse aux parents la possibilité de faire leurs propres recommandations ; ceci les conforte dans l'exercice de leur rôle de parent. Nous voulons souligner ici l'insistance que les parents mettent à affirmer la nécessité de la relation affective.

“ JE NE PENSais PAS QU'IL Y AVAIT AUTANT D'ECART. A LA CRECHE QUAND ON ARRIVE AVEC SON ENFANT, LE PERSONNEL EST DISPONIBLE, OUVERT, DISCUTE, DIT BOUJOUR A L'ENFANT ET AUSSI AUX PARENTS. IL Y A UN ECHANGE. A L'ECOLE CE N'EST PAS DU TOUT CELA. DANS LA PETITE SECTION DE L'ECOLE, L'ENFANT N'EST PAS ACCUEILLI. LA J'AI UNE INSTITUTRICE QUI NE DIT MEME PAS BONJOUR AUX ENFANTS. ” (16)

A ce propos, tous les vecteurs de communications utilisés pour informer le parent de ce qui s'est passé à la crèche et des évolutions de son enfant sont favorablement reçus par les parents (*photos, dessins, tableaux où sont inscrites les activités quotidiennes*).

“ IL Y A UN CERTAIN DESSIN QUI RESTE A LA CRECHE, CERTAINS NOUS SONT DONNES. IL Y A AUSSI UN SYSTEME QUI EST TRES BIEN : QUAND LES ENFANTS FONT DES ACTIVITES, ILS LES PRENNENT EN PHOTO. IL Y A DES PELES-MELES DE PHOTOS. ON PEUT OBTENIR UN DOUBLE MOYENNANT UNE SOMME QUI LEUR PERMET D'ACHETER DES PELLICULES. CA NOUS DONNE UNE TRACE. C'EST TRES AGREABLE. EN MEME TEMPS, ÇA NOUS DIT CE QU'IL FAIT. DE PLUS, IL ACCROCHE DES PHOTOS SUR UN TABLEAU QUI ILLUSTRE CE QU'ILS ONT FAIT LA JOURNEE, QUEL TYPE D'ACTIVITES ILS FONT. TOUS LES JOURS, ILS MARQUENT SUR LE TABLEAU CE QUE LES ENFANTS ONT FAIT, DANS LES PETITS GROUPES, AVEC QUI ILS ETAIENT...C'EST BIEN DE SAVOIR TOUT ÇA. ” (15)

De même, l'accès des parents à la crèche pour fêter l'anniversaire de leur enfant est non seulement apprécié, mais il constitue une occasion privilégiée de "rompre la glace" et de nouer des relations individuelles avec le personnel. Il s'agit toutefois d'une situation peu habituelle qui dépasse de loin les espérances de beaucoup de parents.

“ IL Y A TELLEMENT DE CHOSE A FAIRE LA-BAS; Y A DES JOUETS, MAIS C'EST DE LA FOLIE, C'EST FOU COMME ILS SONT EVEILLES. MOI, POUR SON ANNIVERSAIRE, ON L'A PASSE A LA CRECHE, J'AI FAIT UN GATEAU. ” (18)

Les occasions de nouer des contacts avec le personnel sont pourtant fréquentes et le personnel des crèches sait se rendre accessible mais le contenu de ces échanges informels qui sont aussi, pour les parents, les seules occasions de faire valoir leur point de vue ne remonte pas toujours, loin s'en faut, au niveau de la direction. La puéricultrice, par exemple, se situe à l'interface, entre l'univers des parents et celui des responsables administratifs. Placée en première ligne, elle reçoit les craintes et les attentes émises par les parents et subit leurs critiques, souvent à titre personnel, mais ne peut pas systématiquement, par manque de relais institué, faire remonter l'information. N'y aurait-il pas lieu de se servir de cette position de médiation pour en faire un vecteur d'information, tant en direction des parents que des responsables ?

Les parents attendent du personnel soutien et disponibilité. Maintenir le contact est pour les parents une manière de rester concernés. Or, il apparaît que les moyens de faire connaître ses questions ou son mécontentement, d'exprimer ses inquiétudes sont encore trop rares. Si les contacts avec les puéricultrices sont aisés, il semble qu'en revanche les responsables n'aient pas toujours le temps de parler, d'expliquer. Il est parfois difficile de se faire entendre et de s'impliquer. Les parents se taisent, instillent leurs conseils par dose homéopathique, et, pour certains, cherchent désespérément leur place. Plusieurs parents ont émis le souhait de jouer un rôle plus actif au sein de crèches, notamment dans celles où il y a peu de contacts et de réunions entre parents ; à ce titre, les récents conseils de crèche ont été appréciés. Les parents se disent peu informés des problèmes que rencontre la crèche. Mieux connaître son mode de fonctionnement, par exemple, ou ses contraintes budgétaires les aideraient à comprendre et peut être à ajuster leurs propres exigences.

Le glissement de la rationalité civique à la rationalité performantielle réinsère la dimension individuelle et dans la foulée introduit habilement la question de l'investissement des parents.

3 - De la rationalité performantielle à la rationalité domestique

Nous venons de voir que la relation des parents avec le personnel de la crèche est déterminante. On constate que cette interaction est aussi importante que la prise en compte de l'enfant et, ceci, à plusieurs titres. Tout d'abord, les parents encore novices dans le métier, trouvent à la crèche l'aide dont ils ont besoin, précisément, parce qu'ils peuvent tirer profit de l'expérience d'un personnel expérimenté.

" On nous dit comment faire".

" R : ON NOUS A EXPLIQUE AU DEPART, C'EST SUIVANT L'AGE, ET PROGRESSIVEMENT, DONC MAINTENANT, JE SAIS QUE L'ENFANT, IL EST PASSE A LA VIANDE, EN PLUS C'EST UN GAMIN QUI MANGE BEAUCOUP, IL MANGE BIEN, MAIS ON NOUS DIT TOUJOURS COMMENT FAIRE.

Q : DONC VOUS APPRENEZ AUTANT QUE...

R : OUI, D'UN COTE IL Y A ÇA, ET UN EXAMEN TOUS LES MOIS AU CENTRE SOCIAL ST. EXUPERY, DONC ON A A FAIRE A UNE PUERICULTRICE, QUI LE PESE ET AUSSI, NOUS DONNE DES CONSEILS, ET A NOUS DE LES TENIR OU PAS. " (5)

L'échange d'astuces, de conseils, procure, certes, un sentiment d'encadrement que les parents apprécient, mais il faut bien voir que c'est la dimension symbolique de cet échange qui conforte le père ou la mère dans son rôle de parent. La crèche est non seulement un lieu d'accueil des enfants, elle reste symboliquement un lieu d'apprentissage du métier de parent. C'est un lieu où le parent peut observer, écouter, se renseigner, poser des questions et se faire admettre tel qu'il est. C'est par conséquent un lieu susceptible d'épauler le jeune parent et de l'aider là où il se sent le plus démuné. Les échanges entre parents et professionnels du mode de garde font constamment l'objet de transferts et d'emprunts, d'enrichissements mutuels.

Du reste, le critère essentiel de validation du bon choix du mode de garde, en l'occurrence de la crèche collective, est précisément d'avoir réussi à établir un climat de confiance avec le personnel qui n'hésite pas à conseiller les parents et, si ceux-ci le souhaitent, à leur apporter un soutien éducatif voire une aide psychologique quand des problèmes plus graves se posent. Ce rapport de sympathie établit avec la crèche est le garant du bien être de l'enfant.

“ CE N’EST PAS QUE POUR L’ENFANT, MOI AUSSI J’AIME BIEN LE PERSONNEL DE LA CRECHE LA-BAS, JE LES CONNAIS DEPUIS PLUS DE TROIS ANS, JE N’AVAIS PAS ENVIE DE LES QUITTER. COMME L’ENFANT, J’AI BESOIN D’UN TEMPS D’ADAPTATION ASSEZ IMPORTANT. ” (16)

Les parents se sentent toujours, en dernier ressort, responsables du bien être de leur enfant et souhaitent rester concernés par ce qu’il vit quotidiennement, par ses attitudes et ses besoins spécifiques. Ceci suppose une grande disponibilité du personnel envers les parents et une écoute attentive de sa part. Et cela ne va pas sans susciter des frictions tant on sait que dans ces échanges, une certaine rivalité entre le personnel de la crèche et le parent est inévitable. Si les rôles des uns et des autres sont clairement identifiés, cette rivalité doit pouvoir être dépassée. La manière dont le parent ou le personnel éducatif entend jouer son rôle doit être préservée.

B - La dynamique de l'individuel et du collectif chez les assistantes maternelles

1 - La rationalité domestique

La rationalité de type domestique se définit, rappelons le, par l'attachement de l'individu à un réseau de proximité. Il en va ainsi du choix de l'assistante maternelle dont on sait qu'il est principalement motivé par l'intensité de la relation affective unissant l'enfant à sa "nourrice". Souvent, pour évoquer leurs relations avec l'assistante maternelle, les parents parlent de "proximité". Cette idée de "proximité" s'attache bien entendu à la relation privilégiée qui unit l'enfant et son assistante maternelle (*se sentir proche de l'assistante maternelle*) ; les soins personnalisés et les contacts étroits qui s'établissent entre l'assistante maternelle et l'enfant contribuent à fonder cette image forte. Cette recherche de symbiose protectrice guide les parents qui s'opposent à la crèche dont ils pressentent confusément le danger de fusion de l'enfant avec le groupe. Mais la proximité évoque encore la continuité de la cellule familiale (*la transposition de son organisation et prolongement de la sphère domestique; "comme à la maison"*) et la similarité des façons de faire lorsque les appartenances sociales sont proches. De la même façon, la crèche familiale évoque bien cette proximité avec la cellule familiale.

Dans l'imaginaire des parents, les assistantes maternelles comprennent bien les difficultés de la séparation et s'efforcent de l'aborder sans drame, elles veillent à prévenir les angoisses des parents. De même, les rapports de l'enfant avec l'assistante maternelle sont empreints de tendresse. Cette relation affective qui rappelle la famille est une source d'assurance pour les parents qui n'hésitent pas à parler de deuxième famille pour leur enfant, de cocon familial. L'assistante maternelle prend une place importante dans la vie de l'enfant, elle est assimilée à un membre de la famille, elle devient la "tata" ou la "tatie". Cette image de la "nounou" appartient à l'univers culturel de certains parents alors que la crèche en est éloignée. L'image de leur propre assistante maternelle et des relations qu'ils ont longtemps entretenues avec elle, explique leur choix.

La relation de proximité favorise l'échange. Les parents aiment à revivre, dans le détail, la journée de leur enfant. Discuter des étapes du

développement de l'enfant, c'est aussi participer à la joie de suivre son évolution pour le parent qui est quotidiennement séparé de son enfant.

Mais les conseils sont plus particulièrement appréciés par les parents qui ne se sentent pas encore très au point dans leur nouveau rôle. D'ailleurs, certaines femmes préfèrent choisir une assistante maternelle d'un certain âge, qui, inconsciemment, les rapprochent de leur propre mère. Elles apprécient de pouvoir avoir recours aux conseils d'une personne d'expérience. D'autres, au contraire, préfèrent choisir une assistante maternelle de leur génération pour parer à tout problème de rivalité avec une génération plus ancienne, censée transmettre des valeurs plus traditionnelles.

“ CE QUE L’ON VOULAIT UN PETIT PEU, C’ÉTAIT QUELQU’UN QUI NOUS PORTE CONSEIL, PARCE QUE QUAND ON A UN PREMIER ENFANT C’EST VRAI QUE C’EST PAS FACILE, ELLE NOUS DONNE DES CONSEILS, ON LES PREND OU ON LES PREND PAS . ET PIS COMME ON A PAS DE FAMILLE ICI, BEN AU NIVEAU DE L’ÉDUCATION DE L’ENFANT, DES CHOSES COMME ÇA QUE L’ON CONNAIT PAS FORCÉMENT, C’EST VRAI, C’EST CE QU’ON ATTENDAIT DE SA PART. QU’ELLE NOUS SECONDE, QU’ELLE NOUS SOUTIENNE UN PEU. PAR RAPPORT À UNE ASSISTANTE MATERNELLE QUI EST JEUNE ET QUI DÉBUTE DANS LE MÉTIER ET QUI N’A PAS D’EXPÉRIENCE, RIEN, C’EST LA PANIQUE ET BON, IL FAUT PAS QU’ELLE SE METTE À NOUS FAIRE PANIQUER NON PLUS. A MON AVIS ON SERA PLUS EXIGEANT POUR LE PROCHAIN PARCE QUE JUSTEMENT ON A VÉCU L’EXPÉRIENCE AVEC LE PREMIER ET PUIS LA NOUNOU, JE SAIS PAS SI ELLE CONTINUERA À GARDER NOS FUTURS ENFANTS MAIS, LA NOUNOU POUR LE MOMENT, ELLE EST PARFAITE. ” (28)

Comme nous l'observions déjà pour le mode de garde collectif, les parents se placent en position d'apprentissage. Inconsciemment, certains d'entre eux se placent dans une situation de prise en charge des jeunes parents par les aînés.

D'autres parents se placent en position de délégation. En effet, l'assistante maternelle est une personne sur qui on peut compter et qui saura prendre la bonne décision. Les parents qui ont peu de temps à consacrer à leur enfant ou peu d'expérience, délèguent plus facilement à l'assistante maternelle jugée plus compétente. Les conseils du pédiatre viennent toutefois pondérer les initiatives de l'assistante maternelle.

2 - La rationalité performantielle

Il est toujours difficile de laisser son enfant à quelqu'un d'autre et l'assistante maternelle doit sécuriser les parents. L'agrément est une garantie de compétence qui rassure les parents. Mais ils sont finalement peu nombreux à connaître les modalités de cette approbation et ne cherchent pas à en savoir plus. L'absence de contrôle est suspectée. Si l'agrément de l'assistante maternelle compense mal la professionnalité du personnel de la crèche, il est admis que son intuition de mère, la chaleur des relations valent autant que de froides théories éducatives. De même, si la qualité des soins est moins strictement contrôlée, l'assistante maternelle peut, en revanche, offrir à l'enfant une véritable famille et un environnement de qualité qui rivalise honnêtement avec la crèche collective.

Les parents dont le choix du mode de garde est pétri de rationalité domestique accorde moins d'importance à l'environnement adapté et fonctionnel. Il est même curieux de constater que la garde de plusieurs enfants dans un espace peu fonctionnel ne soulève guère de critiques de la part de certains parents. La fonctionnalité relève davantage de la convergence du mode de garde et de l'organisation familiale.

Une moins bonne rationalité performantielle serait ainsi compensée par une rationalité domestique forte. Ici, la confiance prédomine sur les compétences standardisées validées par un diplôme. Le mode de garde ne peut se réduire à une compétence professionnelle, il en appelle aussi à la fibre maternelle et intègre une forte dimension affective.

Toutefois, l'encadrement des assistantes maternelles appartenant aux crèches familiales est perçu, par ceux qui les connaissent, comme un gage supplémentaire de compétences. Les références éducatives qu'elles reçoivent de la crèche s'entourent d'un label qui contribue à valider leurs compétences professionnelles.

Le choix d'une assistante maternelle est toujours difficile, il se fait souvent à partir d'attitudes, parfois fugaces, qui dénotent un comportement vis à vis de l'enfant ; *"ça se sent"* ou *"on voit ça tout de suite"* disent les parents. Lors de la première rencontre, les parents déclarent pressentir si l'assistante maternelle est sensible à la personnalité de l'enfant et aux problèmes particuliers que soulève la garde pour les parents. Le rapport de confiance s'installe dès le premier contact. Ceci est d'autant plus surprenant que cette

première rencontre est presque entièrement consacrée à régler des problèmes de dates, d'accommodation des horaires, et d'engagement contractuel entre l'employée et son employeur. Bien qu'employeur, le parent se sent paradoxalement entièrement soumis aux exigences et aux rigidités des assistantes maternelles libres. Dans le centre ville plus particulièrement, cette attitude protectionniste de l'assistante maternelle est grandement facilitée par la pénurie de l'offre de garde.

L'engagement des parents envers une assistante maternelle agréée confirme la complémentarité de leurs intérêts spécifiques. Il faut rappeler du reste, que, d'une part, cette adéquation n'aurait pas toujours pu être satisfaite par la crèche collective et que, d'autre part, ces parents ne connaissent pas toujours le fonctionnement des crèches familiales.

Même si, tout compte fait, on arrive toujours à trouver une solution, il ne faut pas minimiser pour autant les difficultés que rencontrent les parents qui travaillent à des horaires atypiques. Les appels téléphoniques se multiplient et il est fréquent, au bout du compte, de ne pas avoir le choix entre plusieurs assistantes maternelles. Cette situation de pénurie des assistantes maternelles acceptant de garder des enfants en dehors des heures habituelles de travail explique, au moins partiellement, que les parents confrontés à ces problèmes d'horaires tirent profit du réseau d'assistantes maternelles déjà constitué par les collègues de travail. Ce sont aussi ces parents qui font garder leur enfant dans un secteur géographique éloigné de leur domicile.

3 - Les prémisses de la rationalité civique

La présence d'autres enfants en garde au domicile de l'assistante maternelle ne pose aucun problème aux parents même si les conditions de logement sont difficiles, au contraire, ils assimilent la compagnie d'autres enfants à un ersatz du mode de garde collectif.

En outre, l'idée est fort répandue que le cocon familial est ce qu'il y a de meilleur et qui convient le mieux au tout petit dans son rapport à l'espace, au temps, tandis que la dimension communautaire peut attendre. La perspective de la crèche est souvent envisagée quand l'enfant sera plus grand mais, plus ce terme approche, et plus cette alternative s'estompe.

“ C'EST VRAI QU'EN CRÈCHE, ÇA AURAIT ÉTÉ BIEN, PARCE QU'ILS ONT QUAND MÊME DES ACTIVITÉS, ILS ÉVEILLENT PLUS LES ENFANTS. C'EST DES PROFESSIONNELS, ILS N'ONT PAS

LA MÊME FAÇON D'ÉDUIQUER LES ENFANTS, QUE DANS UNE NOURRICE C'EST QUAND MÊME UN COCON MATERNEL, QUE DANS UNE CRÈCHE, C'EST PLUS L'ÉVEIL ETC...ILS SONT PLUS HABITUÉS À VIVRE EN COMMUNAUTÉ, MAIS ÇA BON TANT PIS. ON VERRA PLUS TARD QUAND ELLE SERA PLUS ÂGÉE, ON LA METTRA P'ÊTRE À MI-TEMPS CHEZ LA NOUNOU, ET L'APRÈS-MIDI ON LA METTRA EN HALTE-GARDERIE DES CHOSES COMME ÇA.' (29)

C - Des oppositions irréductibles ?

En dépit de l'appréciation globalement positive portée par les parents, les sources de frictions sont nombreuses. L'instinct de compétition avec le personnel de la crèche ou avec l'assistante maternelle est parfois difficile à taire. L'hygiène et l'alimentation, par exemple, sont jugées discutables par les uns, la lassitude du personnel ou le laxisme vis à vis des règles ou des consignes en exaspèrent d'autres qui désespèrent de se faire entendre.

A la crèche, les problèmes se traitent rapidement avec l'institution qui est définie par des règles. La présence de plusieurs intervenants permet de résoudre plus facilement le conflit alors que, face à une assistante maternelle, la remise en cause d'un aspect vaut pour la remise en cause de son savoir-faire.

Le rapport institutionnalisé qui règle les problèmes de temps de garde financés procure une plus grande tranquillité d'esprit aux parents qui ont choisi la crèche.

A l'inverse, en ce qui concerne le mode de garde individuel, le face à face d'exigences se joue de manière interpersonnelle. Les principales tensions se portent sur le calcul de la rémunération de l'assistante maternelle lorsque les horaires des parents sont irréguliers. Ces négociations sont vécues par certains parents comme une agression. Leur rôle de parent employeur remet en cause la rationalité domestique dont les principales grandeurs s'articulent autour de valeur d'ordre affectif : *en famille, on ne compte pas. ...*

Les modalités contractuelles propres à la crèche familiale, du fait de la médiation financière exercée par le service des crèches de la ville de Rennes, évacuent les questions relatives au coût de la prestation et par transposition, épurent les relations inter-personnelles que les parents entretiennent avec leurs assistantes maternelles. Dès lors, les discussions portent essentiellement sur le bien être de l'enfant.

Pour ceux qui la fréquentent, la crèche familiale offre un compromis acceptable entre le mode de garde individuel et le mode de garde collectif ; la

crèche familiale comble les insuffisances de la garde au domicile d'une assistante maternelle et ceci pour trois raisons. Tout d'abord, la crèche familiale est une structure qui arbitre les conflits entre parents et assistantes maternelles. Cette structure est, en second lieu, dotée d'un personnel compétent (puéricultrices et médecin) qui se charge d'un suivi régulier de l'enfant chez l'assistante maternelle. Enfin, l'assistante maternelle bénéficie de l'encadrement d'une équipe et, avec le soutien de celle-ci, développe des activités d'éveil et glisse progressif vers des activités collectives.

Nous avons déjà signalé que cette structure nous paraît manquer de lisibilité.

Aujourd'hui, l'idée qu'il est difficile d'obtenir que les parents restent concernés par l'éducation de leurs enfants gagne du terrain. On entend, ci et là, dire que les parents démissionnent. Nous pouvons affirmer, pour notre part, que la grande majorité des parents que nous avons rencontrés se sentent concernés par l'éducation de leurs enfants, même s'ils assument ce rôle de manières différentes.

Nous avons vu que la compétence professionnelle du personnel de la crèche et la relation de confiance nouée avec l'assistante maternelle engendrent un sentiment de sécurité qui incite les parents à déléguer leurs pleins pouvoirs. "*Je fais confiance*". Or, cette attitude peut être interpréter à première vue comme un renoncement du parent à s'impliquer.

Il arrive, en effet, que les parents renoncent, au moins partiellement, à participer, non pas qu'ils se désintéressent, mais ils délèguent leurs compétences et confient leur enfant aux bons soins d'une crèche ou d'une assistante maternelle. Il y a des parents qui abdiquent facilement toute responsabilité dans le domaine de la propreté, par exemple, ou même de l'alimentation et s'en remettent à un personnel qu'ils jugent bien plus compétents qu'eux. Certains parents délèguent facilement les apprentissages de la propreté, de la politesse parce qu'ils se sentent incapables de remplir convenablement ce rôle, tandis que la structure dispose pour ce faire de personnel compétent. Les parents qui travaillent en dehors, et sont pris par leurs responsabilités professionnelles ou une carrière accaparante, trouvent dans ces possibilités de transfert une issue à leur indisponibilité.

Cette délégation de leur propre rôle se différencie de la dépossession qui évoque le sentiment d'être supplanté, évincé par une personne insuffi-

samment compétente. Il arrive, par exemple, que l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté réalisé par l'assistante maternelle laisse au parent un sentiment de dépossession.

Au départ, la crèche ou le domicile de l'assistante maternelle représentent toujours un univers inconnu et sont plus ou moins vécus comme un lieu de dépossession. Ce sentiment est d'autant plus fort que ce nouvel univers est étranger. Les parents qui n'en connaissent les règles sentent intuitivement que les manières qui s'y pratiquent ne sont pas les leurs. Le pas est parfois difficile à franchir.

Conclusion

En guise de conclusion, nous allons tout d'abord rappeler la démarche de l'étude avant d'en restituer les principaux résultats et de dégager les principales interrogations issues de nos investigations.

Notre analyse qualitative examine les conduites qui nous ont été décrites par les parents eux-mêmes et rend compte des justifications qu'ils en donnent. Nous avons étudié leurs systèmes de valeurs, leurs satisfactions et leurs insatisfactions, toutes choses certes difficiles à objectiver mais néanmoins essentielles pour comprendre la manière dont les parents choisissent et apprécient un mode de garde.

Notre réflexion s'articule autour de six thèmes.

1 - Le choix du mode de garde est en perpétuelle tension entre l'objectivité des situations et la subjectivité des jugements.

En effet, le choix des parents ne s'en tient pas à la simple mise en conformité d'un mode de garde avec les besoins qu'ils énoncent, ce choix ainsi que l'appréciation portée par les parents sur ce choix, est une perpétuelle tension entre :

- **l'objectivité des situations**, c'est-à-dire les exigences concrètes ou critères objectifs, tels que les possibilités que réserve l'offre de garde dans un quartier et/ou les exigences matérielles, familiales, professionnelles qui s'imposent aux parents (coût, proximité, horaires ...),

- et **la subjectivité de leurs jugements**, c'est-à-dire les intentions, les systèmes de valeurs et les principes éducatifs qui les animent profondément.

Il s'agit là d'une opposition dialectique qui intègre des tendances contradictoires sans jamais parvenir à les dépasser. A cet égard, la tendance

d'une politique qui s'aviserait à vouloir définir un mode de garde universel susceptible de satisfaire tout public, se révèle parfaitement illusoire.

Cette tension entre l'objectivité des situations et la subjectivité des jugements ne dénature pas la capacité de choisir. C'est précisément pour comprendre les processus par lesquels les parents s'approprient et traitent, à leur manière, l'offre de garde que nous avons introduit le concept sociologique de rationalité. Par rationalité nous entendons désigner, ici, les comportements et les actions qui découlent d'une décision, d'un choix, d'un calcul ... sur la base de plusieurs options possibles. Un comportement est rationnel par le simple fait d'établir des causalités. Ainsi, l'application de critères objectifs, tels que le coût de la prestation, la proximité géographique ou les horaires, par exemple, procède de cette adéquation entre moyens et fins. De même, l'initiation à la vie en groupe ou la priorité attachée à la relation individuelle, par exemple, désignent deux autres grands principes éducatifs rationnels qui participent au choix du mode de garde.

2- Le choix du mode de garde met en compétition quatre types de rationalité.

En réalité, le choix est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Pour comprendre les comportements des parents et saisir, par delà les raisons affichées, les véritables mobiles qui gouvernent leurs façons de penser et d'agir, il faut compter avec plusieurs types de rationalités. Nous en avons retenu quatre. Ces quatre types de rationalités structurent la capacité de choix des parents et s'articulent entre elles de différentes manières, de telle sorte qu'en résultent des comportements parentaux diversifiés.

Tout d'abord, les raisons supposées régir la conduite des parents expriment une affinité pour un modèle éducatif qui évoque symboliquement une préférence pour un certain type de rapports sociaux. La signification que les parents donnent à leur choix est de deux ordres.

a • Elle procède d'un attachement à la socialisation de l'enfant et symbolise la contractualisation des liens sociaux, c'est la **rationalité de type civique**. A travers le choix du mode de garde, le parent négocie l'appartenance de son enfant au tout social et contractualise ainsi, symboliquement, le lien social. Les parents qui manifestent ainsi leur attachement à la société globale

s'orientent de préférence vers une crèche collective, précisément, parce que le groupe est, ici, conçu comme un excellent moyen pour apprendre à connaître l'autre, à établir et à partager des valeurs communes.

b • Les parents peuvent, à l'encontre des précédents, préférer la communauté des proches parce qu'elle paraît emblématique de l'épanouissement individuel. **La rationalité de type domestique** employé ici au sens étymologique de *domus* "maison", renvoie à la vie en famille, à la maison. Le lieu d'épanouissement de l'enfant est, dans ce cas, associé au petit groupe tandis que la famille symbolise l'attachement de l'enfant et de ses parents à un réseau de proximité, à un groupe d'appartenance. Ce modèle éducatif fait une large place à la personne et à l'individualité ; les parents soucieux de promouvoir ces valeurs s'orientent en général vers un mode de garde individuel.

La rationalité de type civique et la rationalité de type domestique émanent des systèmes de valeurs et des principes éducatifs qui influencent profondément le choix des parents. A cet égard, ces derniers se situent dans une perspective d'adhésion ou de répulsion pour l'une ou l'autre de ces rationalités, sans que tous les parents, du reste, ne se positionnent nécessairement par rapport à l'une ou à l'autre de ces rationalités. En revanche, la rationalité marchande et la rationalité de type performantiel dont nous allons traiter maintenant, se font davantage l'écho d'exigences matérielles, financières, familiales ou professionnelles.

c • Nous disons qu'une **rationalité marchande** est à l'origine du comportement des parents lorsque leur choix est guidé par un principe de type coûts/avantages. C'est notamment le cas des parents qui réagissent aux mesures de solvabilisation des ménages.

Pourtant, l'interprétation des comportements parentaux en terme de rationalité purement finalisée, fonctionnelle, utilitariste résiste à l'épreuve des faits observés ; comme nous l'avons souligné, l'emprise du seul choix économique fait exception dans notre échantillon, même si, en période de récession économique, le coût de la garde d'un enfant ne laisse pas indifférent. Nous retiendrons notamment que la rationalité marchande ne suffit pas à elle seule à expliquer le choix des parents. Elle n'y échappe pas, mais elle se combine, s'agence avec d'autres types de rationalités au sein desquelles elle prend place

selon un ordre de priorité. Pour le dire autrement, le critère économique ne conditionne pas seul le choix du mode de garde, mais il y participe.

Toutefois, au delà d'un certain seuil de revenus des ménages, il ne faut pas méconnaître le coût dissuasif des crèches collectives et familiales. Nous confirmons, du reste, l'attitude "militante" de certains parents aisés qui, pour préserver un modèle éducatif, choisissent la crèche en dépit de son prix de revient. Aujourd'hui, à partir d'un niveau de revenus "moyens" pour deux parents qui travaillent, le jeu de la concurrence entre modes de garde est faussé du fait des mesures de solvabilisation dont on sait qu'elles avantagent, notamment, le mode de garde au domicile d'une assistante maternelle agréée. Ce déséquilibre vient remettre en cause le souci d'égalité sociale prôné par les structures municipales rennaises qui ont fondé l'accès aux crèches municipales sur un principe de justice sociale. A terme, une remise en cause de la structuration de l'offre de garde sur la ville, serait, somme toute, susceptible d'exacerber la ségrégation sociale dans la mesure où les crèches municipales n'accueilleraient plus que les parents aux revenus les plus modestes.

d • Nous disons, enfin, que les parents se laissent guider par un principe utilitariste ou un principe d'efficience lorsque leurs choix procèdent d'une analyse en terme d'avantages et d'inconvénients. Ici, ce n'est plus le coût du mode de garde qui oriente les parents mais l'efficacité du service. **La rationalité de type performantiel** envisage, ici, les avantages d'un mode de garde en comparaison de ses inconvénients, de manière à en optimiser les atouts, évalués au regard de l'emploi du temps familial et professionnel, notamment. Les parents en quête de performances exclusivement, aspirent à trouver des compétences professionnelles (en mode collectif ou individuel) susceptibles de consolider leur propre organisation familiale ou leur statut professionnel. Leur choix est ici justifié par un principe d'efficacité qui légitime, en outre, le partage des rôles éducatifs entre les parents et la structure de garde retenue (la segmentation des tâches). Le déploiement d'un principe d'efficience qui génère une dualité des compétences entre parents et mode de garde, s'oppose de façon frappante à la relative faiblesse du positionnement éducatif. La logique performantielle tend alors à l'emporter sur les valeurs éducatives.

Il importe de souligner qu'aucun de ces quatre types de rationalité ne suffit, à lui seul, à expliquer le choix des parents. Pour comprendre leurs comportements et saisir, par delà les raisons affichées, les véritables mobiles qui gouvernent leurs façons de penser et d'agir, il faut compter avec plusieurs types

de rationalités qui s'articulent. En effet, nous avons vu que les parents jouent de la dialectique de l'individuel et du collectif, de façon à adopter le comportement le plus rationnel possible, par rapport aux raisons objectives et aux valeurs éducatives qui sont les leurs. A ce titre, tous les parents sont *prescripteurs*, à leur manière. Mais, il serait erroné de croire que, pour autant, le parent est le maître du jeu. Il subit les lois du marché. A cet égard, le jeu de la concurrence entre modes de garde engendre bien des contradictions et éveille un sentiment de culpabilité chez certains parents, en particulier lorsque les motivations financières ne s'accordent pas aux valeurs éducatives. Leurs discours de justification et les débats au sein des couples en témoignent.

D'une manière assez générale, les parents retiennent un mode de garde en fonction des valeurs et des principes éducatifs auxquels ils adhèrent. Cette affinité pour un modèle éducatif se combine ensuite avec une rationalité de type performantiel qui entend tirer profit de la comparaison (avantages / inconvénients) entre modes de garde.

3 - *Une satisfaction équivoque*

Par delà les appréciations inévitablement dissonantes portées par les parents, l'intérêt pour les questions liées à l'éducation des jeunes enfants est indiscutable. Tout d'abord, nous avons observé que les parents de notre échantillon sont, dans leur grande majorité, satisfaits du mode de garde qu'ils ont retenu pour leurs enfants bien qu'ils n'aient d'ailleurs, pas tous, les mêmes raisons d'être satisfaits. Dans le contexte de pénurie de l'offre de garde repérée dans certains quartiers, ceci peut surprendre. En effet, l'appréciation est équivoque. C'est précisément en raison du contexte de crise de l'offre de garde que les parents enquêtés se félicitent d'avoir obtenu un résultat. "*Je trouve qu'on a eu de la chance*" nous a-t-on dit souvent. Ce sentiment d'exception est constamment soumis à l'épreuve de la justification. Ainsi, pour légitimer un choix qu'ils présentent comme délibéré, les parents développent des principes de justification à travers lesquels ils font revivre leurs inquiétudes et ne cessent de s'interroger sur la justesse de leur choix. Cette appréciation globalement favorable portée par des parents, satisfaits d'avoir obtenu un résultat, ne doit pas occulter les craintes qui se dessinent en creux. Tout se passe comme si les parents mesuraient, à contretemps, la gravité de leur décision. Ceux-ci pèsent d'autant plus sur la gravité du choix et évoquent *a posteriori* la "*chance*", que le

discernement qui préside au succès ou à l'insuccès du mode de garde leur a manqué.

Les parents disposent rarement d'une vision globale de l'offre de garde et beaucoup d'entre eux ignorent, tout ou presque, du projet éducatif poursuivi par les différentes structures. Notre étude s'en est tenue à une approche sommaire du travail effectué par les Relais Assistantes Maternelles. Certes, ceux-ci jouent un rôle indéniable dans la diffusion de l'information sur les modes de garde, mais ils n'insistent peut être pas suffisamment sur les projets éducatifs qui structurent l'offre de services en matière de garde. De même, le projet éducatif mis en œuvre par les structures municipales (crèches collectives et crèches familiales) et la manière dont celles-ci entendent jouer leur rôle éducatif, n'est pas explicite pour tous les parents, loin s'en faut.

Si, au travers des structures de garde, les institutions mandatées par la puissance publique (la ville de Rennes, la CAF, le Conseil Général, l'Etat), entendent pallier les insuffisances et le relâchement du lien social, alors nous devons nous interroger sur la logique et la finalité de la politique d'accueil du jeune enfant. Les structures d'accueil s'inscrivent-elles dans une politique d'action sociale, ont-elles à tenir compte de la diversité des situations économiques et sociales des familles concernées ou encore ont-elles à mener une politique d'accompagnement social ? Si on entend s'interroger sur l'aide apportée aux familles pour remplir leurs responsabilités éducatives, ces questions se doivent d'être posées.

4 - La dualité des attentes.

Nous avons vu qu'un mode de garde se doit :

- d'intégrer l'offre et de traiter avec ses exigences,
- de répondre aux besoins d'organisation des parents,
- et d'incorporer leur dimension affective de l'éducation.

Contrairement à l'opposition individuel/collectif qui structure toujours les discours, l'analyse des pratiques esquisse un double mouvement. A travers le mode de garde et quelque soit celui-ci, les parents entendent, à la fois, protéger l'individualité de leur enfant et les initier aux relations sociales au sein d'un groupe. Ainsi, cette dualité que nous définissons comme la coexistence de deux tendances de nature opposée, se donne toujours à lire dans les comportements des parents. A la crèche, par exemple, espace collectif par excellence, l'appréciation des parents se mesure à la prise en compte du

caractère individuel de l'enfant ou à la qualité des relations avec le personnel. De même, tous vecteurs de communications utilisés pour informer le parent de ce qui s'est passé à la crèche (photos, dessins, tableaux où sont inscrites les activités quotidiennes) sont appréciés par les parents parce qu'ils leur restituent un peu du caractère singulier de leur enfant. Chez l'assistante maternelle où les parents sont plus directement associés aux évolutions de leurs enfants en raison de relations interpersonnelles régulières, c'est, à l'inverse, l'ouverture à autrui et plus précisément la présence de plusieurs enfants en garde qui donnent toute satisfaction.

En d'autres termes, l'appréciation du mode de garde est largement subordonnée à la qualité des relations personnelles avec le personnel de la crèche ou avec l'assistante maternelle et ceci peut être plus particulièrement pour les parents, encore novices dans le métier ; ces derniers puisent dans ces échanges, l'aide dont ils ont besoin et tirent profit du savoir-faire de personnes expérimentées.

" On nous dit comment faire".

De ce point de vue, le mode de garde n'est plus seulement un lieu d'accueil des enfants, il représente un espace d'apprentissage du métier de parent. N'y a-t-il pas lieu de repérer ici une sorte de compensation symbolique à la transmission des savoirs et des savoir-faire éducatifs, longtemps effectuée par la génération précédente, et remise en cause, aujourd'hui, du fait de l'éloignement géographique des familles mais également de l'accroissement de l'indépendance intergénérationnelle. Nous avons constaté que les échanges entre parents et professionnels des modes de garde sont constamment l'objet de transferts de savoir-faire, d'emprunts de connaissances et d'enrichissements mutuels. Dès lors, ce processus permanent d'emprunt de connaissances, de part et d'autre, suppose une grande disponibilité des professionnelles des crèches et des assistantes maternelles envers les parents et une écoute attentive de leur part. Et cela ne va pas sans susciter de frictions tant on sait, en effet, qu'en matière d'éducation, une certaine rivalité entre les uns et les autres est quasi-inévitable. Aussi est-il nécessaire de préparer les professionnels à la personnalisation de la relation avec les parents en les aidant, par exemple, à comprendre les processus par lesquels les parents s'approprient et traitent, de manière toujours singulière, l'offre de garde pour en faire leur propre affaire. En outre, nous encourageons vivement les structures d'accueil de jeunes enfants à clarifier et à faire connaître aux parents leur propre projet éducatif ainsi que la manière dont ils entendent le mettre en œuvre. Les parents ne se

contentent pas de recevoir l'information, leur intérêt se porte tout autant sur la construction du sens que l'on entend donner à l'éducation.

5 - *L'énigme des crèches familiales*

En raison de ce qui vient d'être dit jusqu'ici, la moindre attirance pour les crèches familiales, mise en lumière par l'analyse quantitative, peut paraître curieuse. En effet, la crèche familiale représente, pour les parents qui la pratiquent, le meilleur compromis entre le mode de garde individuel et le mode de garde collectif car elle combine trois types de rationalité :

- la rationalité domestique (à travers le prolongement de la cellule familiale),
- la rationalité civique (à travers la participation à des activités collectives),
- et la rationalité performantielle (la mise à disposition d'un personnel compétent).

En revanche, en ce qui concerne les familles disposant de revenus moyens et supérieurs, nous avons souligné que le coût de la crèche familiale ne lui permet pas de rivaliser avec le prix de revient de la garde au domicile d'une assistante maternelle agréée.

Si l'on accepte pour vraie l'idée qu'un faisceau de rationalités (domestique/civique/performantielle/marchande) préside au choix du mode de garde, comment expliquer alors, outre le coût différentiel, que la crèche familiale soit ainsi délaissée. Plusieurs explications nous paraissent plausibles. Nous avons vu, tout d'abord, que les parents qui affichent une préférence pour un mode de garde (*civique ou domestique*) sont aussi ceux qui connaissent le mieux les services auxquels ils s'adressent directement. Les tenants de la rationalité civique, par exemple, s'orientent vers les crèches collectives, à défaut de pouvoir leur donner satisfaction ces dernières les dirigent vers les crèches familiales. Quant aux tenants de la rationalité domestique, soit, ils sollicitent une crèche familiale, mais encore faut-il en connaître l'existence, soit, ils recherchent une assistante maternelle libre. Enfin, les parents que, ni la raison domestique, ni la raison civique, n'exaltent, s'informent auprès des RAM et s'orientent plus fréquemment, pour les parents de notre échantillon du moins, vers l'assistante maternelle libre.

En toute logique, on peut penser que les crèches familiales ne sont pas suffisamment connues, notamment par les parents du centre ville où ce type d'équipement fait défaut. De plus, dans les quartiers périphériques comme La Poterie, par exemple, les assistantes maternelles libres sont aujourd'hui en position de tirer profit du jeu de l'offre et de la demande et d'imposer leurs exigences ; les parents sont dès lors placés dans l'obligation d'accepter. En toute hypothèse, compte tenu des mesures financières incitatives qui avantagent les assistantes maternelles libres, le jeu du marché de l'offre et de la demande pourrait conduire à terme à la disparition des crèches familiales. Dans cette hypothèse, les parents et les assistantes maternelles soucieux de garantir un service performant et de qualité, seront, à terme, amenés à définir de nouvelles règles du jeu et probablement à réinventer le principe des crèches familiales.

Dans cette perspective, nous ne pouvons qu'encourager les crèches familiales à s'interroger sur cette notion floue qui les définit aux yeux des parents et à formaliser leur projet éducatif ainsi que les manières dont elles entendent le mettre en oeuvre.

6 - De nouvelles sensibilités ?

Dans la mouvance des changements qui affectent l'organisation de la vie familiale autour du temps de travail notamment, nous avons fait l'hypothèse d'une évolution de la demande des parents vers des modes de gardes plus souples et plus adaptés aux besoins familiaux. Notre analyse confirme que l'organisation du temps de travail pèse lourdement sur l'organisation familiale et influence le choix du mode de garde ; ceci, d'autant plus fortement que l'absence de réseaux de solidarité familiale ou de voisinage est globalement confirmée. Parmi ceux que nous avons rencontrés, seuls quelques parents de milieu populaire perpétuent la tradition d'échange de services entre voisins. En revanche, rien n'indique que les comportements des parents de notre échantillon soient l'expression d'une demande nouvelle qui appellerait une réponse adaptée. En effet, l'hypothèse de nouvelles tactiques d'accommodation des modes de garde dans la perspective de réunir les meilleures conditions offertes (financières notamment) n'a pas été validée. Au contraire, nous avons constaté que ces nouveaux services, souvent coûteux, sont peu sollicités et, qu'en dehors du mode de garde retenu, les parents veillent, autant que possible, à garder leurs enfants eux-mêmes.

Toutefois, l'idée de "bricolage" évoquée par les professionnels mérite d'être retenue, non plus, comme nous le supposions, pour désigner les évolutions de comportements en cours mais pour définir le mode de garde, de manière générale. En effet, nous avons vu que les parents jouent de la dialectique de l'individuel et du collectif, de façon à adopter le comportement le plus rationnel, par rapport aux raisons objectives et aux valeurs éducatives qui sont les leurs. Nous l'avons déjà dit, tous les parents sont *prescripteurs* à leur manière, en fonction des priorités qu'ils se fixent, même si ces priorités ne sont pas toujours explicites.

En revanche, il est un paramètre incontournable qui oriente sans équivoque le choix de certains parents : c'est la question des horaires. Nous avons vu que les horaires et les périodes de travail, d'une part, l'absence de réseau de solidarité familiale ou de voisinage, d'autre part, sont deux tendances actuelles qui se renforcent mutuellement et redonnent toute son acuité à la question des horaires. En effet, par delà la rigidité des horaires quotidiens des crèches collectives qui, de toute manière, exclue les parents qui ne peuvent pas s'y conformer, c'est l'absence de "solutions de dépannage" en cas d'imprévu (maladie de l'enfant, absence fortuite des parents) qui rebute. En revanche, en cas de "pépins", on peut compter sur l'assistante maternelle pour prendre en charge l'aîné des enfants, plus tard, elle sera peut être en mesure d'assurer une garde péri-scolaire. Bref, ce sont autant de petits soucis en moins pour les parents qui pèsent lourds dans le choix du mode de garde car la qualité de la vie familiale en résulte. Pour autant, faut-il adapter l'ouverture des crèches collectives aux évolutions significatives du temps de travail. A cet égard, la tendance à vouloir renouveler le public potentiel des crèches en élargissant les temps d'accueil des jeunes enfants n'est pas sans susciter des interrogations, d'autant que la demande des parents enquêtés ne va pas dans ce sens. Il s'agirait plutôt de réfléchir à la prise en compte dans les crèches collectives, des contingences professionnelles qui pèsent sur les parents, autrement dit de l'imprévu. N'y a-t-il pas lieu d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles facultés d'adaptation de ces structures de manière à offrir aux parents une meilleure qualité du service, non plus seulement sur le plan des soins apportés à l'enfant où la crèche a fait ses preuves, mais sur le plan de la tranquillité d'esprit des parents sur la base de laquelle s'établit, somme toute, le choix du mode de garde qui garantira au mieux l'équilibre familial.